



RhôneAlpes

CONCERTATIONS REGIONALES POUR LE PROGRAMME « AMBITION BIO 2017 »

CADRE DE QUESTIONNEMENT ET DE RÉPONSE

SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS DE LA REGION RHÔNE-ALPES

Ce document a pour objet de guider les débats à tenir en région dans le cadre des concertations sur le développement des filières de l'agriculture biologique à l'horizon 2017.

Il constitue également le cadre de réponse à utiliser pour permettre une exploitation par le niveau national des résultats des concertations régionales en vue de contribuer à l'élaboration du programme national.

Les réponses apportées devront être opérationnelles et synthétiques (de l'ordre de 5 à 10 lignes maximum par question).

Des annexes peuvent, le cas échéant, être transmises pour expliciter certains points.

I- ORGANISATION DE LA CONCERTATION REGIONALE « AMBITION BIO 2017 » RETENUE EN RHÔNE-ALPES

En Rhône-Alpes, il a été convenu avec le Conseil régional que la concertation « Ambition bio 2017 » s'adosse sur deux types de travaux :

- la « **stratégie de développement de l'agriculture biologique en Rhône-Alpes** », portée par la profession et validée fin 2010. Cette feuille de route donne lieu annuellement à un bilan de mise en œuvre à l'occasion de la conférence régionale « agriculture biologique » et implique l'ensemble des acteurs de la bio en région.

- **l'étude conduite depuis juin 2012 pour la Région Rhône-Alpes qui souhaite faire évoluer son dispositif d'accompagnement au développement de l'agriculture biologique**: la Région Rhône-Alpes a fait appel à un cabinet d'étude extérieur afin d'une part d'évaluer l'ensemble des soutiens publics au regard des évolutions de ce secteur d'activité et d'autre part de faire des nouvelles propositions d'accompagnement des acteurs de l'AB pour le Conseil régional.

Un courrier de lancement de la concertation a été envoyé mi-décembre expliquant la démarche retenue :

- **diagnostic de situation** basée sur le dernier bilan de la feuille de route régionale présenté lors de la conférence régionale « agriculture biologique » de juin 2012 et le diagnostic de la situation de l'agriculture biologique en région actualisé dans le cadre de l'étude menée pour la Région;
- articulation avec la **conduite d'ateliers thématiques** menés dans le cadre de l'étude de la Région des thèmes tels que le foncier, la structuration des filières, le rapprochement agriculture biologique/agriculture conventionnelle, gouvernance& pilotage ;
- **consultations écrites complémentaires** par le biais d'envoi de questionnaires thématiques réalisés sur la base du document envoyé par le ministère (adaptation des aides aux producteurs, la stratégie de développement de la consommation, la bio en restauration hors domicile, la mobilisation de la recherche-développement, la formation et l'adaptation de la réglementation).

Il a été demandé au cabinet d'étude de répondre à une partie des questionnements de la concertation régionale en s'appuyant d'une part sur le travail mené dans le cadre de l'étude de la Région, et d'autre part sur la transmission des retours de questionnaires mis en œuvre par la DRAAF. Certains retours de questionnaires ont été en revanche traités par la DRAAF, avec en plus l'organisation d'un atelier supplémentaire autour de la problématique de la RHF.

La conférence régionale « agriculture biologique » organisée le 7 mars 2013 a permis de restituer l'ensemble de ce débat et d'en valider les conclusions qui seront restituées au niveau national.

Pendant toute la durée de cette consultation, une plateforme internet a également été mise à la disposition des acteurs de la filière afin de pouvoir prendre connaissance des bilans déjà réalisés et donner votre point de vue sur les différents thèmes abordés : (www.draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/AMBITIONS-BIO-2017).

Le présent document présente donc la synthèse de l'ensemble des contributions et travaux réalisés autour de cette concertation régionale.

II – REGARD SYNTHETIQUE SUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE AUJOURD'HUI DANS VOTRE REGION

Note : ce diagnostic comportera des éléments quantitatifs (en complément des données chiffrées établies par l'Agence Bio notamment) et des éléments qualitatifs, par exemple sur la base d'une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (type SWOT).

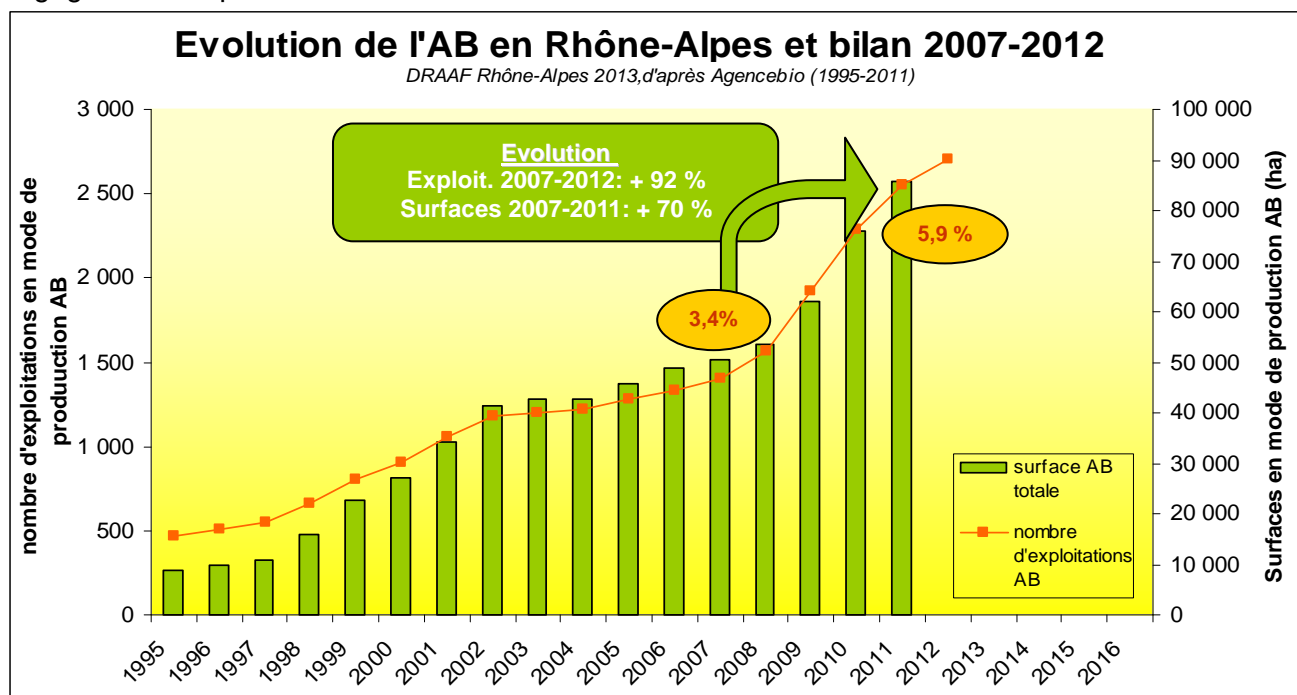
Vous pourrez illustrer votre analyse par quelques exemples d'actions publiques et/ou partenariales qui vous paraissent emblématiques.

0.1 Quelle est votre **analyse de la dynamique de développement** de l'agriculture biologique dans votre région au cours des dernières années ? Quels sont les facteurs qui ont permis cette dynamique ? Quels sont les principaux freins au développement de l'agriculture biologique dans votre région ?

Le dynamisme du développement de l'agriculture biologique en Rhône-Alpes, qui bénéficie depuis 2005 d'un **soutien renouvelé au travers de diverses politiques régionales**, a permis à la région d'atteindre une première place française en nombre d'exploitations.

Elle se caractérise par une **grande diversité de productions** qui présentent une surface moyenne relativement faible comparativement à la plupart des autres régions françaises.

Le rythme d'installation et de conversion reste fort même si on observe un ralentissement des engagements depuis 2011.



Certaines productions ont un poids national mais représentent peu de surfaces régionales (ex: PPAM, caprins) et vice-versa (ex: grandes cultures). On observe que la part du bio dans les filières végétales est plus importante que dans les filières animales, la viticulture présentant la plus forte croissance ces dernières années. La région bénéficie d'un **important tissu aval** porteur de débouchés potentiels et qui tire la production agricole dans certaines filières et dans certains bassins de production (ex: lait).

Les principaux freins sont liés aux problématiques d'organisation des filières, au développement des débouchés et aux relations agriculture conventionnelle-agriculture biologique (entre agriculteurs et au niveau des institutions) sur certains territoires.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une région de territoires et de productions variées et complémentaires • Des bassins de consommation importants • Une filière bio en développement depuis plusieurs années • Des acteurs d'accompagnement compétents et complémentaires • Une mobilisation importante des financements publics • Une concertation de plus en plus forte entre financeurs (notamment Etat-Région) • Des initiatives locales exemplaires et porteuses d'innovation • Une image moderne et innovante portée par le salon Tech&Bio qui contribue à positionner RA à l'avant-garde de l'AB 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination encore insuffisante entre acteurs d'appui et entre financeurs • Un clivage entre structures d'accompagnement spécialisées et conventionnelles encore marqué qui ne joue pas en faveur des conversions • Une rareté relative du foncier, qui peut s'accroître sur certains territoires et en franges urbaines Déséquilibre de productions sur certaines filières • Image de la bio à conforter en milieu rural et dans les formations agricoles
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Des collaborations ponctuelles entre structures de développement • Des territoires innovants et porteurs de projets • Un pilotage régional autour d'une stratégie partagée qui se renforce • Un outil de R&D (plateforme TAB) porteur d'avenir 	<ul style="list-style-type: none"> • Ralentissement des conversions • Tassement de la dynamique de consommation • Développement des importations pour approvisionner les entreprises de transformation de la région et la distribution • Risque de perte de valeur lié au développement de la production sans filière de valorisation construite (ex : viticulture)

Voir documents suivants en annexe :

- Planches synthétiques de diagnostic réalisé dans le cadre de l'étude sur l'évolution du dispositif d'accompagnement au développement de l'agriculture biologique du Conseil régional
- Stratégie de développement régionale de l'agriculture biologique.

0.2 Quelles sont **les instances** dans lesquelles se joue le développement de l'agriculture biologique dans votre région ? (agricoles et extra agricoles). Quelle est leur composition et leur mode de fonctionnement?

Les principales structures dans lesquelles se joue le développement de l'agriculture biologique sont les suivantes :

- Structures publiques et financeurs:
 - DRAAF
 - Agence de l'eau - Rhône-Méditerranée-Corse
 - Conseil régional
 - Conseil généraux (prédominance du Conseil général de la Drôme, tous les CG n'intervenant pas à même hauteur, et souvent par le biais de subvention de fonctionnement)
 - EPCI
- Organisations travaillant avec l'amont de la filière
 - Réseau des Chambres d'agriculture (Chambres départementales et régionales)

- Réseau CORABIO : groupements départementaux de producteurs (GAB) et structure régionale
- Organisations travaillant avec l'aval de la filière
 - Bioconvergence (association) : Représentant régional des entreprises Bio, Artisans et PME de transformation et de distribution
 - Organic Cluster (association) : cluster des entreprises bio de Rhône-Alpes
 - Coop de France Rhône-Alpes-auvergne
- Appui Bio : association qui fédère les différentes organisations au niveau régional, **et** permettant de garantir le lien amont – aval.

0.3 Les **conférences régionales**, mises en place à partir de 2008, ou les instances existantes en région, permettent-elles une coordination des acteurs et des actions satisfaisante ?

► La **conférence régionale de l'Agriculture Biologique** organisée par la DRAAF depuis cinq ans permet aux différents acteurs de partager un état des lieux des actions menées sur le territoire, sur leurs financements et de rendre visible la question de l'Agriculture Biologique. Elle apporte ainsi de la transparence dans les différents dispositifs et un partage des enjeux. Elle permet notamment de faire un bilan annuel de la stratégie régionale de développement de l'agriculture biologique en Rhône-Alpes, feuille de retour élaborée en 2010 par les principaux acteurs régionaux du développement de l'agriculture biologique.

Cependant, le format actuel de la conférence, très formel, ne permet pas d'assurer un travail opérationnel de coordination des acteurs et actions.

► La coordination régionale des acteurs professionnels est réalisée au sein de la **structure Appui Bio** et par la mise en place de réunions de travail régulières.

APPUIBIO est l'organisme transversal qui réunit en son sein l'ensemble des professionnels amont et aval, parties prenantes du développement de la bio. Sa création a permis d'apaiser les relations et de créer un lieu de concertation.

Pour autant Appuibio n'est pas une interprofession : le fonctionnement actuel ne permet pas un réel pilotage.

Cette structure porte la feuille de route de la stratégie régionale de développement de l'agriculture biologique.

► La question de la définition et du pilotage de la stratégie pour le développement de l'Agriculture Biologique par les professionnels et de la coordination entre les financeurs est au cœur des travaux actuels dans la région Rhône Alpes.

→ Les enjeux et l'organisation en cours de construction sont détaillés dans le *chapitre V – Compléments en vue de la mise en œuvre du futur programme national « AMBITION BIO 2017 » / Gouvernance page 42 de ce document.*

III – REGARD PROSPECTIF SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS VOTRE REGION : STRATEGIE POUR LES 5 ANNEES A VENIR

0.4 Quels objectifs à atteindre en 2017 peuvent être fixés pour votre région ?

► Face aux enjeux de développement de l'agriculture biologique, les objectifs à atteindre en 2017, outre des objectifs usuels de surfaces et nombre d'exploitations, pourraient porter sur :

- la qualité environnementale du territoire : qualité de l'eau (notamment sur les aires de captages et plus particulièrement sur les zones à enjeux eau), de l'air, des sols
- l'impact sur l'emploi : dans l'ensemble des filières bio, par unité de surface, par unité de valeur,...
- l'impact économique des filières biologiques : nombre d'opérateurs de la production, transformation et distribution sur le territoire

D'autres indicateurs, plus spécifiques à certains axes de développement, ont également été proposés :

- Pourcentage de produits bio locaux en restauration collective
- Part des crédits pour la recherche/formation affectée à l'AB
- Pourcentage des exploitations bio reprises en bio lors de la transmission

► La concertation régionale, au vu des délais impartis, n'a pas permis de fixer des objectifs quantitatifs spécifiques à la région autres que ceux déjà annoncés dans le programme national. L'ensemble des acteurs s'entendent bien sur la nécessité de redonner un élan supplémentaire au développement de l'AB, mais la mobilisation des acteurs du développement du bio portent actuellement sur deux réflexions en cours :

- La réflexion du Conseil régional Rhône-Alpes, en concertation avec l'ensemble des partenaires, sur les évolutions nécessaires de sa politique en faveur du développement de l'agriculture biologique en Rhône-Alpes et sur le futur mode de pilotage à mettre en place en Rhône Alpes,
- en conséquence, la réflexion de l'ensemble des acteurs du développement pour définir et moderniser la configuration du pilotage régional de la stratégie pour le développement de l'agriculture biologique.

0.5 Quelles seraient les priorités retenues ?

—

IV - ANALYSE ET ORIENTATIONS PAR AXE

Le nouveau programme national « Ambition bio 2017 » se déclinera autour des 6 axes suivants qui pourront faire l'objet d'adaptation et d'amplification selon les besoins identifiés :

Axe 1 – Développement de la production

Axe 2 – Structuration des filières

Axe 3 – Développement de la consommation

Axe 4 – Recherche – Développement

Axe 5 – Formation des acteurs agricoles et agroalimentaires

Axe 6 – Adaptation de la réglementation

Sur tout le questionnement relatif aux 6 axes, il est attendu du niveau régional :

- *qu'il indique, pour chacune des actions que la concertation régionale fait remonter comme souhaitables, si elle est plus pertinente au niveau national, au niveau régional et/ou au niveau interrégional ;*
- *qu'il réfléchisse, lorsque cela est pertinent, sur les approches permettant de passer des étapes « pilotes » à leur diffusion et à leur généralisation.*

AXE 1 - DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Dispositifs mis en place au niveau national (crédit d'impôt, généralisation de l'aide au maintien, poursuite et déplafonnement des aides à la conversion), et dispositifs régionaux (accompagnement par les Agences de l'eau, actions des collectivités territoriales et d'autres financeurs le cas échéant, aides FEADER dispositif 111B -diffusion des connaissances et dispositif 132-certification...).

Actions mises en œuvre dans votre région sur la période 2008-2012 (autres que les dispositifs mis en place au niveau national) :

→ Voir tableau de financement annexe n°1

QUESTIONNEMENT

Aides aux producteurs

◆ Concernant les aides à la conversion et au maintien

1.1 Le dispositif actuel prévoit notamment des **aides au soutien et des aides à la conversion**. Ces dispositifs permettent-ils de répondre aux objectifs de développement de la production ? Précisez.

Les dispositifs actuels de soutien à la conversion et au maintien sont, de l'avis de tous, nécessaires. Ils permettent d'apporter une visibilité aux producteurs et de rémunérer une partie des aménités environnementales et l'intérêt social de la bio. La mise en place d'une ligne directrice claire pour ces dispositifs, avec un soutien sur la durée apparaît comme primordiale.

Les aides au soutien et à la conversion sont **globalement adaptées pour les exploitations de taille moyenne ou grande** mais **l'absence d'aide à la conversion pour les troupeaux** n'encourage pas le développement des élevages bio (alors qu'ils ont un différentiel charges / produits important vis à vis du conventionnel). Le soutien spécifique à l'élevage pourrait se faire par un barème par tête assorti d'un plafond maximal par UTA et d'une obligation de lien au sol.

Les dispositifs ne sont également **pas adaptés pour les petites exploitations** (maraichage) et pour l'apiculture. Pour y parvenir, des mécanismes de plancher et plafond par UTA pourraient être introduits.

1.2 Que pensez-vous du **schéma des aides surfaciques actuelles** (durée, modalités de versement, catégories, montants à l'hectare et par exploitation) ?

Le schéma des aides surfaciques convient globalement. La durée et les modalités de versement semblent adaptées bien que les **délais de versements** soient **longs** ce qui peut être pénalisant pour les exploitations en conversion pour lesquelles le changement de système est fragilisant pour la trésorerie.

La complémentarité entre les MAE, les SAB-C et SAB-M pourrait être pensée pour inciter les agriculteurs à progresser : par exemple, un producteur engagé en MAE souhaitant aller plus loin (engagement dans une MAE plus contraignante ou conversion en bio) devrait pouvoir quitter sans dommage cette 1^{ère} MAE.

Concernant les montants à l'hectare, des propositions d'ajustements ont été faites par les contributeurs :

- La baisse importante (de 80 à 25 €/ha) du montant de la SAB-M pour les landes et parcours est vue par certains comme un frein au développement de la bio pour les zones pastorales difficiles. En revanche un plafonnement par exploitation pourrait être mis en place.
- Les aides pour les grandes cultures ne semblent pas assez incitatives.
- A l'inverse, la hausse du soutien aux châtaigniers n'est pas perçue par tous comme nécessaire. La catégorie SAB-C 3 à 350 €/ha aurait été suffisante.
- Il pourrait être intéressant de prévoir pour les filières à fort potentiel ou déficitaires la possibilité d'avoir une aide complémentaire sur une durée déterminée

Il est également proposé un engagement plus long des agriculteurs (10 ans) pour éviter les comportements qualifiés « d'opportunistes ».

1.3 Estimez-vous qu'il est utile d'établir des **priorités ou des complémentarités d'intervention** (distinguer niveau national/régional) ? Si oui :

Pour certains contributeurs, il serait intéressant de pouvoir disposer pour une durée déterminée d'une aide complémentaire à l'hectare pour des filières à fort potentiel ou déficitaires, sur un territoire défini, grâce à un financement partagé entre Etat et collectivités.

1.3.1 Sur le plan territorial : ciblage sur certaines zones ? Lesquelles (zones répondant à des enjeux environnementaux telles que les zones de biodiversités particulières, les aires d'alimentation de captage, les zones répondant à des enjeux de structuration de filières...) ?

Il semble important de privilégier certaines zones (notamment les **zones de fragilité environnementale** et les **aires d'alimentation de captage en eau potable** et ensuite les territoires prioritaires déjà touchés par les pollutions phytosanitaires), mais il est également nécessaire de s'assurer de la cohérence des dispositifs avec l'aval de la filière (capacité potentielle de l'aval des filières de valoriser les volumes produits).

1.3.2 En réponse à des enjeux de développement ou de structuration de filière : ciblage sur certaines filières ? Lesquelles (par exemple les filières encore émergentes et à développer comme les grandes cultures) ?

Les soutiens spécifiques à certaines filières pourraient concerner :

- La **production de PPAM**, de légumes, l'arboriculture (notamment à destination de la transformation), la viande bovine et la production porcine qui sont des filières déficitaires.
- Les **grandes cultures** qui ont un impact fort sur les nappes phréatiques et pour lesquelles les conversions sont difficiles en raison des cours mondiaux élevés des céréales
- **L'alimentation du bétail** en raison d'une tension sur les approvisionnements. Des dispositifs pourraient favoriser l'autonomie alimentaire à l'échelle de l'exploitation mais aussi à l'échelle des bassins d'élevage en favorisant les cultures bio (céréales, protéagineux) en direction de l'alimentation animale.

Les priorités évoluent vite selon les filières (ex. volumes de vin bio triplés en 5 ans, lait bio,...). Un suivi national devrait donc permettre **une adéquation entre la demande et le besoin**, appuyée sur des aides transitoires permettant au moment opportun de couvrir les besoins des filières et d'éviter les risques d'afflux de conversion pouvant provoquer un engorgement des marchés. **Il est essentiel que les opérateurs économiques de l'aval des filières soient intégrés dans ces démarches.**

Un soutien spécifique suppose une bonne connaissance des filières (via les observatoires existants notamment) et en particulier des volumes de production à venir sur le marché, afin d'organiser au mieux les filières.

1.3.3 En fonction de modes d'organisation des filières (organisation de producteurs, contractualisation...) ?

Plusieurs propositions émergent de la contribution des acteurs régionaux :

- La force de l'agriculture bio est actuellement de ne pas être dépendante d'un circuit de distribution majoritaire. Il conviendrait donc de renforcer l'ensemble des circuits de commercialisation, la diversité permettant une meilleure rémunération des producteurs. Ceci suppose notamment de maintenir un tissu d'outils de transformation agroalimentaire sur le territoire.
- Il faut encourager la mise en place de contrats dans l'objectif de développer la production localement.
- Les différents modes d'organisation des filières (dont la coopération) existants peuvent être développés en bio mais il n'est pas nécessaire d'apporter un soutien pour un type spécifique d'organisation.

→ La thématique de la structuration des filières est plus amplement abordée dans l'axe Structuration de filières à partir de la page 18 de ce document.

1.3.4 Autres propositions ?

Propositions d'action identifiées :

- Permettre une priorisation régionale éventuelle d'un fond de soutien au bio en complément des aides aux exploitations
- Prioriser les installations hors cadre familial dans les aides
- Disposer d'outils de pilotage des filières axés sur la prospective et non uniquement sur des états des lieux

1.4 A l'avenir, quelles évolutions pour ces dispositifs d'aides jugeriez-vous utiles (dégressivité, différenciation des montants, priorisation dans l'attribution des aides, introduction d'un critère de performance, démarche collective...) ?

Pour certains contributeurs, la mise en place de critères de priorisation n'apparaît pas comme une évidence. Pour d'autres, il pourrait être proposé de majorer certaines aides en fonction de critères portant sur :

- **Performance environnementale** : soutien majoré si mise en place de surfaces d'intérêts écologiques (haies, talus, bande enherbées, mares)
- **Performance sociale** : soutien majoré au-delà d'un seuil d'UTA/hectare
- Priorisation/bonification des projets **d'envergure collective**
- **Performance économique** : lors de la conversion, s'assurer de la crédibilité du volet économique (contrat amont/aval, étude de marché, vente directe,...), éventuellement en priorisant les aides sur certaines productions.

Il est cependant souligné la nécessité de rendre les dispositifs d'aides simples et faciles d'accès pour les agriculteurs.

◆ Concernant les autres dispositifs

1.5 D'autres dispositifs d'aides aux producteurs sont actuellement utilisés, notamment le crédit d'impôt, l'aide à la certification, l'exonération sur le foncier non bâti. Jugez-vous nécessaire de faire évoluer ces dispositifs ? Dans quel objectif et comment ?

Evolutions proposées par les contributeurs :

Crédit d'impôt :

- Cette aide est pertinente et importante pour les petites structures.
- Pour limiter les dé-conversions, il pourrait être décidé d'un remboursement du crédit d'impôt dont a bénéficié la structure précédemment.

Exonération sur le foncier non bâti :

- Son application étant laissée à la libre appréciation de chaque commune, elle est inégalement appliquée, surtout pour les petites communes rurales aux ressources fragiles. Ce dispositif ne semble pas décisif dans le choix d'un projet de conversion.

Il est également rappelé que le financement du crédit d'impôt et de l'exonération de la taxe foncière via le dispositif de minimis rend complexe la gestion des aides par les agriculteurs.

Aide à la certification :

- Cette aide n'est pas un levier suffisant au développement de la bio mais elle permet de réduire des coûts qui sont en augmentation.
- C'est une aide sans doute non décisive, mais simple à demander et symbolique.
- Elle pourrait être réservée aux nouvelles exploitations pour les 5 premières années.
- Compte-tenu des montants limités, il serait utile de simplifier son circuit de gestion, ne plus mettre de FEADER et devenir forfaitaire.

→ *remarque DRAAF/Région* : En Rhône-Alpes, l'aide FEADER relative à la prise en charge des frais de certification bio (dispositif 132) a mal fonctionné en raison de modalités de gestion et prise en charge différentes entre l'aide FEADER et l'aide du Conseil régional intervenant en contre-partie du FEADER. Pour maintenir une aide FEADER, il conviendrait d'identifier et de mettre en place des modalités de gestion uniques et permettant de simplifier les circuits de gestion.

Autre proposition:

- Un dispositif pourrait être envisagé pour accompagner les exploitations en agriculture biologique lors de leur transmission afin de favoriser le maintien des surfaces certifiées.
- Un bonus aux aides à l'installation pourrait être mis en place dans le cas des installations en bio.

1.6 Comment assurer la **cohérence et l'articulation des dispositifs d'aides à la bio** ? Doivent-ils relever d'une politique uniquement nationale, uniquement régionale, d'une articulation entre ces deux niveaux ? Par quels moyens ?

Afin d'assurer une certaine homogénéité du soutien à la bio à l'échelle nationale, les acteurs proposent les axes suivants :

- Le maintien d'un cadre national pour le crédit d'impôt et les aides surfaciques liées à la conversion et au maintien.
- Une modularité régionale éventuelle possible : zonage particulier, enjeux spécifiques par filière,... appuyée sur un plan stratégique régional.
- Le maintien de la mobilisation des fonds européens en cofinancement d'aides des collectivités territoriales.

La mise en place d'une **commission régionale des financeurs** (voir Chapitre V – Compléments en vue de la mise en œuvre du futur programme national « *AMBITION BIO 2017* » / Gouvernance page 38 de ce document) permettrait également d'avoir une meilleure lisibilité des aides publiques, de garantir le non doublement de certaines aides, tout en restant à l'écoute des besoins des professionnels des territoires.

1.7 Comment assurer la **cohérence entre ces dispositifs et les autres dispositifs d'aide** (mesures agro-environnementales, intervention des agences de l'eau...) ?

Une **coordination nationale interministérielle** (au moins MAAP et MEDDE) efficace est proposée, afin de suivre la cohérence des crédits affectés à l'AB, de veiller à leur articulation et de

mesurer l'efficacité de leur utilisation par rapport aux objectifs affichés. Il est également demandé de rendre possible le cumul pour certaines aides de financeurs différents, ainsi que de renforcer les interventions des Agences de l'eau sur des périmètres plus vastes que les aires de captage prioritaires.

La mise en place d'une commission des financeurs à l'échelle régionale (voir page 43) permettrait également d'assurer une cohérence et un suivi des différents dispositifs.

Installation/transmission en bio

1.8 Y a-t-il des **enjeux particuliers liés à l'installation / à la transmission** des fermes bio ? Si oui précisez.

Un certain nombre d'exploitants bio arrivent aujourd'hui à la retraite (« les pionniers de la bio ») et la **problématique de la transmission de ces exploitations** se pose. La reprise de l'exploitation en bio assurerait un maintien des bénéfices environnementaux et éviterait la période de conversion pour le nouvel exploitant. **Le maintien des terres en bio lors de la transmission est donc une problématique importante.**

Concernant les enjeux liés à l'installation et notamment l'accès au foncier, l'ensemble des contributeurs s'accordent sur le fait que ce n'est pas une problématique spécifique à la bio. Les enjeux sont cependant exacerbés dans le cas des installations hors cadre familial, plus fréquent en bio.

L'installation en bio sur des terres ou des exploitations conventionnelles pose également la question du choix du cédant de voir ses terres changer de « système », pour des projets parfois en rupture avec leur modèle de production. En parallèle, le manque de préparation de certains projets d'installation bio a pu être soulevé.

1.9 **L'accompagnement de l'installation / de la transmission en agriculture biologique** présente-t-il des spécificités? Si oui, lesquelles? Quels outils seraient les plus pertinents pour l'accompagner?

Un certain nombre de points relatifs aux techniques de production, aux circuits de commercialisation, aux informations sur les marchés et à la démarche de certification sont spécifiques à l'installation en bio. Les candidats à l'installation peuvent recevoir ces informations dans le **cadre de leur parcours à l'installation** mais le temps dédié et les compétences varient d'un département à l'autre et sont parfois insuffisants. En outre, il y a peu d'accompagnement pour les projets « atypiques ».

En Rhône-Alpes, le Pôle Conversion régional permet de développer les partenariats d'action entre les différentes structures en lien avec la conversion autour de la communication vers les agriculteurs, la capitalisation d'outils et méthodes de travail et le suivi des conversions.

Selon certains, la bio pourrait être mieux intégrée dans les différents dispositifs par une collaboration plus poussée entre GAB et Chambres d'Agriculture. Dans certains départements cette collaboration est déjà effective.

Afin d'anticiper sur le foncier, le **Registre départemental d'installation** pourrait indiquer les terres bio à céder et les terres bio qui se libéreront dans les 5 ans à venir. Des outils d'accompagnement techniques et humains (pépinières, couveuses, parrainages, suivis par un conseiller, par l'agriculteur qui cède sa ferme) pourraient également soutenir les projets.

La mise en place d'un « **diagnostic de transmission** » pourrait permettre de maintenir le caractère bio des exploitations lors de la transmission. En outre, un travail de mise en relation plus poussé entre cédants et futurs exploitants sur un territoire donné peut être proposé, en créant un

observatoire du foncier bio qui réunirait les acteurs du développement (Chambres d'agriculture, GAB), les SAFER et les collectivités.

1.10 Faut-il prévoir de donner une **priorité aux installations / aux transmissions** en agriculture biologique (nationale/régionale) ? Si oui par quels moyens le feriez-vous ?

Afin de garantir le maintien le caractère bio des exploitations lors de la transmission, une priorité aux projets bio pourrait être faite dans les **dispositifs d'accompagnement à la transmission/installation** : priorisation au sein des CDOA, priorisation des projets bio en SAFER, soutiens financiers spécifiques ou bonification des aides pour les projets bio.

Par ailleurs, les assises de l'installation annoncées par le Ministre de l'agriculture pour construire une politique de l'installation renouvelée et renforcée s'appuieront sur un temps de travail en région (qui débutera vraisemblablement en février). Dans ce cadre, l'enjeu de l'installation et de la transmission dans le secteur de l'agriculture biologique sera également pris en compte et une mise en cohérence avec la préparation du nouveau programme bio sera assurée.

Gestion du foncier

1.11 Y a-t-il un **enjeu particulier d'accès au foncier** pour les producteurs en agriculture biologique dans votre région ? Si oui, préciser.

L'accès au foncier pour l'agrandissement des exploitations bio ne semble pas être un frein majeur mais celui-ci doit être prévu le plus tôt possible. **L'accès au foncier pour l'installation est cependant problématique, surtout en périphérie des agglomérations.** Néanmoins, il ne ressort pas d'enjeu réellement spécifique au bio mais plutôt des **enjeux liés aux installations hors cadre familial ou installations de projets** (qu'ils soient bio ou conventionnels) en **rupture avec l'existant.**

De manière générale, ces problématiques concernent le financement du droit au bail, la qualité des projets des candidats, l'intégration sociale sur un territoire d'un candidat, le financement de la retraite des cédants non propriétaires, l'accès à des bâtiments d'habitation pour les candidats et le rôle des collectivités. Sur ce dernier point, certains indiquent que les outils de protection du foncier agricole existent mais qu'un **travail de sensibilisation des élus est nécessaire.** Il est également indiqué que les collectivités déstabilisent parfois les prix du foncier sur un territoire lorsqu'elles achètent des terres agricoles.

1.12 Des **outils actuels de la politique des structures** peuvent être mis en œuvre en faveur de l'agriculture biologique (prise en compte d'éléments relatifs à l'agriculture biologique dans les schémas directeurs des structures des départements, mise en place de baux environnementaux introduits dans la LOA de 2006, actions des SAFER). Sont-ils utilisés ? Si oui, comment ?

Les dispositifs existants évoqués dans le cadre de la gestion du foncier et du bio relèvent généralement de l'action des collectivités : ZAP, PLU, SCOT, PAEN. Bien que non spécifiques à l'agriculture biologique, ces **outils sont considérés comme efficaces**, à condition que les élus soient sensibilisés à leur usage. De même, la commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA) est un outil qui semble bien fonctionner.

Pour certains, malgré des avancées notables, les projets bio pourraient être priorités dans les actions des SAFER et en CDOA. Pour d'autres contributeurs, il est plus important de privilégier la qualité du projet dans son ensemble que le mode de production (biologique ou non).

1.13 Avez-vous identifié pour chacun d'eux des **freins** à leur utilisation ? Des **évolutions pertinentes** pour répondre aux besoins d'accès au foncier des producteurs bio ?

Pour certains, la SAFER pourrait **notifier les différentes structures en charge de la bio** sur un

territoire lorsque des terres bio sont libérées par un agriculteur. Les surfaces en agriculture biologique pourraient également être portées à connaissance de la CDCEA.

Remarque DRAAF : Dans ce cadre, il serait souhaitable de **mettre en place un système de veille foncière dédiée au Bio** afin de privilégier l'attribution des parcelles bio à des acquéreurs travaillant en bio ou souhaitant s'installer en bio. Or à ce jour, la DRAAF est en mesure d'assurer la géolocalisation du parcellaire bio uniquement pour les agriculteurs qui sollicitent les aides à la conversion ou au maintien, ce qui ne permet donc pas de recenser toute la SAU bio de Rhône-Alpes. Selon l'estimation de la DRAAF, seule 50% de la SAU bio est ainsi géolocalisée.

Afin donc d'assurer **la géolocalisation de l'ensemble des parcelles bio**, il est donc proposé de demander aux **organismes certificateurs de relever les coordonnées géolocalisées des parcelles en bio lors de leur contrôle** (à transmettre ensuite à l'Agencebio, puis aux DRAAF).

Cette géolocalisation permettrait également d'assurer un suivi fin des agriculteurs sur les zones de captage en eau potable (enjeu Agence de l'eau), ainsi que d'identifier les agriculteurs bio en cas de problèmes sanitaires en vue de leur apporter un conseil spécifique. Cette démarche permettrait également de mieux respecter les préconisations de la Commission quant aux contrôles des aides communautaires.

La SAFER propose en outre de créer des collaborations plus fines avec les acteurs d'appui aux filières biologiques afin de partager une connaissance des territoires, ce qui est nécessaire pour une gestion efficace. De la même façon, la SAFER propose l'instauration d'un **comité de pilotage foncier avec les différents acteurs** afin de pouvoir identifier les besoins futurs de foncier en lien avec les dynamiques de filière et les projets de développement mis en œuvre sur le territoire.

Accompagnement du développement de la production (y compris appui technique)

Note liminaire (précision sur le vocabulaire) :

L'accompagnement du développement de la bio est entendu comme couvrant les domaines suivants : information/sensibilisation des producteurs, accompagnement global du projet (technique, économique, réglementaire, organisationnel...), individuel et/ou collectif et insertion dans des réseaux professionnels.

Les questions ci-dessous sont complétées par les questions portant spécifiquement sur l'appui technique dans l'axe 4, où ce sujet a vocation à être davantage développé.

1.14 Comment mieux accompagner les producteurs en conversion ou envisageant la conversion notamment vers des publics spécifiques (exemple : zone péri-urbaine) ?

En Rhône-Alpes, de nombreuses actions d'accompagnement ont été mis en œuvre portées par les réseaux CORABIO/Gabs et chambre d'agriculture. On peut citer en particulier :

- le **dispositif d'accompagnement individualisé à la conversion** (comprenant les **diagnostics de conversion** et les suivis individualisés après conversion) réalisés en Rhône-Alpes permet aux agriculteurs d'être conseillés sur les évolutions de leur système de production et sur leurs circuits de commercialisation.

- le **Pôle de Conversion** régional permet de disposer d'une communication efficace et d'outils communs aux différents réseaux en lien avec la conversion.

Ces deux outils sont des **acquis importants de la région Rhône Alpes** dans l'accompagnement des agriculteurs qui souhaitent se convertir.

Pour améliorer encore ces dispositifs, les professionnels proposent une plus grande modularité du dispositif pour s'adapter aux besoins des agriculteurs. En effet, la **notion de progressivité et d'accompagnement dans la durée** semble essentielle à la réussite de tels projets. Les candidats à la conversion ont intérêt à se préparer plusieurs années à l'avance.

Il est ainsi proposé de plus étaler dans le temps les dispositifs d'accompagnement à la conversion (diagnostic de conversion en Rhône-Alpes), avec par exemple plusieurs paliers (un pré-diagnostic, un diagnostic approfondi et un accompagnement du projet) ou la conversion partielle d'exploitations.

Les contributeurs s'accordent également sur la nécessité de travailler sur la crédibilité des projets (aux niveaux technique, commercial, économique et financier). La disponibilité d'animateurs formés à l'Agriculture Biologique bien identifiables permet ainsi d'accompagner les porteurs de projet.

Il est également recommandé de s'appuyer sur des exemples existants sur le même territoire et sur les échanges d'expérience entre agriculteurs bio et conventionnels. L'existence de références technico-économiques est aussi un avantage. Des réunions de partage d'expérience entre agriculteurs bio (de préférence récemment convertis) et candidats à la conversion peuvent également être envisagées, de même que la création d'un statut de parrain.

1.15 Quel rôle du conseil agricole pour la conduite de la politique en faveur de la bio ?

De manière générale, il est reconnu que suite à un rythme élevé d'engagement en bio ces dernières années, les besoins en conseil agricole sont importants. En outre, le développement de la bio en France et en particulier dans certaines régions entre dans une phase où les conversions seront plus difficiles. La **mobilisation de l'ensemble des organisations en charge du conseil agricole en faveur de la conversion en bio** est donc primordiale.

Cette mobilisation concerne :

- sensibilisation des conventionnels, diffusion de l'information
- lien avec la formation et la recherche
- accompagnement de projets individuels (installations et conversions)
- accompagnement de projets collectifs (atelier de transformation par exemple)
- accompagnement technique pour les agriculteurs (même après la conversion)
- sensibilisation et formation à l'agriculture biologique des personnes en lien avec le monde agricole (conseillers agricoles des chambres d'agriculture, conseillers des coopératives, technico-commerciaux, contrôleurs laitiers, comptables, conseillers de gestion,...)

1.16 Comment améliorer l'organisation et la cohérence des réseaux de conseil ?

De manière générale, la plupart des contributeurs s'accordent sur l'importance des lieux d'échanges entre réseaux (ex : Appui Bio en Rhône-Alpes), voire de l'existence d'un **lieu de pilotage autour d'une stratégie commune**, afin de permettre à tous les acteurs d'avoir une vision commune des actions existantes et de permettre une délimitation des actions de chacun (voir Chapitre V, page 38).

Différentes mesures permettent de favoriser l'organisation et la cohérence des réseaux de conseil, telles qu'elles existent pour la plupart et pourraient être renforcées dans la région Rhône-Alpes :

- Organiser des réunions thématiques (par filière, technique, réglementation,...) avec tous les acteurs concernés
- Organiser des missions communes, telles que la tenue de journées autour des techniques de production alternatives.
- Avoir des communications communes ou croisées dans les médias de chaque réseau (lettres d'informations, journaux,...)
- Faire participer à ces démarches l'ensemble des réseaux de conseil : GAB, Chambres d'agriculture, réseau de conseillers des coopératives, technico-commerciaux des agro-fournisseurs, contrôleurs laitiers, comptables, conseillers de gestion,...
- Afin de favoriser la crédibilité et l'acceptation de la bio, il est souvent relevé l'importance de ne pas opposer « bio » et « conventionnel » et de ne pas créer deux mondes à part.
- Similairement, la transparence dans les financements est citée comme facteur de cohésion

A noter la divergence de vue entre les contributeurs qui soulignent la complémentarité forte entre les deux principaux réseaux (GAB et CDA) et certains qui s'interrogent sur la pertinence de

maintenir plusieurs réseaux.

DRAAF et Région soulignent la nécessité de cette cohérence et mutualisation entre réseaux.

1.17 Quelles **évolutions nécessaires pour les aides à l'animation bio** (cohérence avec les autres dispositifs, critères d'attribution, modalités, introduction d'un critère de performance) ?

Le **conseil technique reste une clé fondamentale de l'amélioration de la performance de la production biologique**, et donc une clé de réussite d'un développement de l'Agriculture Biologique.

La mise en place de critères de performance peut sembler difficile si elle porte sur le nombre de conversions effectives car ces dernières dépendent des choix personnels des exploitants. Des critères pourraient cependant porter sur les moyens mis en œuvre, la dynamique d'acteurs générée, l'existence sur le territoire d'initiatives similaires (éviter les doublons),... Ces modalités d'attribution pourraient être mises en place en concertation au sein de la gouvernance avec les financeurs. Une **évaluation régulière de l'utilisation de ces crédits en fonction d'objectifs et d'indicateurs définis** est également à envisager.

Certains contributeurs proposent également de mettre en place des appels à projets, visant à soutenir des actions d'animation des réseaux de conseil, appels à projets éventuellement multi financeurs. Le dispositif des appels à projets limite cependant la possibilité pour les structures d'avoir une visibilité sur le financement sur plusieurs années ce qui impacte leur possibilité d'embaucher des salariés expérimentés.

Plusieurs contributeurs soulignent le besoin d'accompagner les agriculteurs individuellement.

Des contributeurs proposent d'augmenter le taux de financement des actions d'animation pour faciliter leur réalisation, avec, par exemple, un nombre moins important d'actions financées. De même, la possibilité de financer le fonctionnement des structures (et non uniquement le financement des projets) assurerait une certaine stabilité aux organisations de développement.

Il est également proposé l'affectation de 20 % du montant total du CASDAR à des actions dédiées à la bio, ainsi que la reconnaissance du réseau FNAB comme un réseau moteur du développement de la bio sur la base d'un statut ONVAR spécifique et d'un contrat d'objectif à part entière.

Avis DRAAF sur les crédits d'animation bio du Ministère : avec la fin de gestion du FEADER par les DRAAF, les crédits d'animation bio du MAAF restent un outil indispensable pour permettre à l'Etat de prendre part légitimement et efficacement aux enjeux de la gouvernance.

Le soutien de la Région porte sur des actions identifiées comme prioritaires pour le développement de l'agriculture biologique.

1.18 Quelles évolutions nécessaires pour les autres types d'aides (cohérence avec les autres dispositifs, critères d'attribution, modalités (appel à projet), introduction d'un critère de performance) ?

Voir la réponse à la question précédente.

1.19 Comment assurer la cohérence de ces dispositifs ?

La cohérence des aides à l'animation avec les autres dispositifs passe par la mise en place **d'une coordination professionnelle en lien avec une commission des financeurs au niveau**

régional apportant une visibilité sur les actions existantes, ainsi que sur les objectifs et compétences de chacun.

Promotion du mode de production biologique auprès des producteurs

1.20 Y-a-t-il des actions à mener pour amplifier les actions existantes de promotion du mode de production biologique, notamment auprès des producteurs en agriculture conventionnelle? Si oui lesquelles ?

Voir dans l'Axe IV « Développement agricole / Appui technique » page 34

AXE 2 - STRUCTURATION DES FILIERES (en termes économiques et territoriaux)

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Mise en place du Fonds avenir bio, priorisation des crédits FISIAA, mise en place des conférences régionales, crédits d'animations régionaux.

Actions mises en œuvre dans votre région en distinguant les actions collectives et les actions individuelles :

Voir tableau de financement annexe n°2

QUESTIONNEMENT

Stratégie globale de structuration des filières

2.1 Quelle **stratégie de structuration de filière** vous semble pertinente (nationale/régionale/interrégionale) ? Quels seraient les outils à développer ?

Ce sujet créé un large consensus au sein des acteurs de la filière, la structuration des filières est un **axe essentiel au développement de la filière biologique dans la région**. Le dynamisme des conversions des exploitations agricoles est fortement lié aux débouchés et à la capacité de valoriser le produit final et ainsi créer de la valeur pour l'ensemble de la filière. D'autre part, les entreprises de l'aval des filières souhaitent participer à la consolidation des filières régionales afin de sécuriser leurs approvisionnements, répondre à la demande de produits biologiques et locaux et enfin dans l'objectif de responsabilité sociale et environnementale de leurs entreprises.

La question de la **répartition de la valeur** créée au sein de la filière reste cependant centrale.

Tous reconnaissent l'importance de travailler sur les filières existantes et d'en créer de nouvelles en assurant **l'équilibre entre les circuits longs et les circuits courts** dans la valorisation des produits biologiques régionaux.

L'engagement durable des partenaires amont et aval est un facteur important pour assurer le développement des filières et la bonne répartition de la valeur. La contractualisation pluriannuelle, la structuration autour de cahiers des charges des opérateurs de l'aval et l'optimisation de la chaîne logistique sont ainsi mis en avant par certains contributeurs comme des facteurs clés de la compétitivité des filières biologiques.

Face à la diversité des productions agricoles et des filières présentes sur la région, les acteurs s'accordent sur l'importance de **définir des priorités d'action** afin d'éviter la dispersion des actions et des aides. La coordination entre les acteurs du développement des filières et les différents financeurs est, ici encore, primordiale.

Enfin, pour certains acteurs, il est nécessaire de veiller à **l'articulation des filières biologiques et des autres filières conventionnelles**. Militant pour une agriculture biologique au cœur de l'agriculture du territoire, ces acteurs mettent en avant les synergies à trouver pour optimiser les moyens engagés dans l'appui aux filières (outils de recherche et d'expérimentation, optimisation des circuits logistiques, communication sur l'identification régionale ou locale). Ces acteurs proposent de d'analyser les synergies possibles et les thèmes où la spécificité de l'agriculture biologique doit être maintenue.

Actions proposées :

La structuration des filières peut prendre plusieurs formes, toutefois, le premier axe de travail semble être le **développement du lien entre amont et aval** et le **renforcement de la connaissance mutuelle** pour favoriser une plus grande cohérence entre les préoccupations de

l'aval et les possibilités de production :

- Les observatoires économiques amont (porté par CORABIO) et aval (porté par Bioconvergence) des filières bénéficient d'une mise en oeuvre depuis plusieurs années dans la région. Les acteurs souhaitent les renforcer et améliorer la diffusion des informations créées.
- Renforcer les points de contacts entre amont et aval déjà existants en région : commissions filières biennuelles, rencontres d'affaire et mises en relation entre entreprises de l'aval et de l'amont
- Intégrer plus l'aval des filières dans le Pôle de conversion

Remarques DRAAF / Région :

Concernant les observatoires régionaux : des moyens importants ont été déjà attribués à ces observatoires (Région/ Etat-DRAAF). Or on constate à ce jour des divergences entre les données des observatoires régionaux et les données de l'observatoire national de l'Agence bio. De plus, les données nationales sont diffusées trop tardivement en région pour permettre de les utiliser de manière réactive en vue d'un pilotage du développement du bio. Il est donc nécessaire :

- de veiller à une meilleure complémentarité et coordination entre les deux types d'observatoires
- que les DRAAF puissent disposer de manière très réactive et en temps réel des données de l'Agencebio.

La DRAAF et la Région soulignent aussi la nécessité de créer des échanges entre les acteurs de développement de l'AB intervenant pour le développement des filières bio et les interprofessions des filières rhônalpines.

2.2 Existe-t-il dans votre région des **initiatives exemplaires** (individuelles/collectives) à partager au niveau national (animations, fonds dédiés, relations entre acteurs...) ?

- Mise en relation des acteurs de l'amont et de l'aval permettant la concrétisation de projets opérationnels de structuration de filières (notamment au travers d'appels projets)
- Commissions filières à renforcer au sein d'une structure de coordination Appui Bio qui regroupe les intervenants des filières deux fois par an
- Actions d'information à l'Agriculture Biologique et programme d'accompagnement collectif

2.3 Quels **besoins particuliers d'évolution** sont identifiés concernant les **dispositifs d'aides à la structuration des filières pour les actions collectives** (Fonds avenir bio, fonds régionaux, crédits d'animation...) et **pour les actions individuelles** (aides à la création d'entreprise, aides à l'investissement...) ? Quelles synergies avec d'autres dispositifs de financement existants ou en construction (fonds d'investissement publics ou privés) ?

- **Pour les actions collectives (Fonds avenir bio, fonds régionaux, crédits d'animation bio...)**

Le maintien des dispositifs d'aides actuels est souhaité avec les propositions d'action ou d'évolutions suivantes :

- Développer régionalement des appels à projets pour soutenir des initiatives collectives type amont-aval: lien entre production et transformation (marché);
- Reconduire l'appel à projets Avenir Bio en maintenant l'éligibilité aux grandes entreprises et doter d'une manière conséquente les aides relatives à l'animation bio.
- Proposer un accompagnement technique pour développer les liens entre transformateurs et producteurs
- Déployer des outils existants en région (Bio et Local c'est idéal, Charte bio Rhône-Alpes) pour valoriser de manière collective la provenance des produits ou des matières premières (locale, régionale ou nationale)
- Accroître l'accompagnement les industriels engagés dans les filières longues de proximité
- Faciliter l'accès aux aides en constituant un guide national et régional de l'ensemble des dispositifs d'aides aux entreprises IAA (Bio et non Bio, PME, ETI et GE) en lien avec la création, la gestion, le développement, les investissements...

Plusieurs contributeurs insistent pour faciliter le **cumul des financements afin d'obtenir des taux incitatifs**, une prise en charge des nombreux postes de dépense des projets (fonctionnement, recherche, investissement, prospection, logistique, marketing, promotion,...).

Plusieurs contributeurs soulignent l'importance **d'améliorer la gestion et ventilation des aides** provenant des différents financeurs. En effet, la transparence et la concertation dans la priorisation des projets, autant entre les professionnelles qu'entre les financeurs apparaissent essentielles à un soutien efficace au développement de la bio.

Enfin, les acteurs se retrouvent sur l'opportunité d'intégrer des **critères de bonification ou d'accessibilité aux aides** à la mise en œuvre des filières biologiques.

Différents critères sont proposés, parmi lesquels :

- Gouvernance partagée entre amont et aval, transparence sur les marges et répartition équilibrée de la valeur ajoutée
- L'impact positif des projets sur l'emploi et la cohérence territoriale
- Favoriser le fléchage des fonds publics vers des filières privilégiant l'intérêt collectif et général (équitable, transparence...)
- Engagement d'augmenter la part du chiffre d'affaire provenant de produits biologiques
- Majoration du taux d'aide aux investissements par exemple pour les entreprises qui mettent en place des filières d'approvisionnement biologiques régionales

- **Pour les actions individuelles (aides à la création d'entreprise, aides à l'investissement...)?**

Les contributeurs réaffirment que les entreprises du secteur des produits biologiques du fait de leurs spécificités doivent bénéficier d'un soutien.

En particulier, certains participants mettent en avant **la nécessité de soutenir spécifiquement les TPE et PME** ainsi que les outils de transformation assurant un maillage territorial fin pour permettre un développement des filières de produits biologiques ancrées dans le territoire.

Certains acteurs souhaitent qu'un plan d'aides spécifiques pour les entreprises de l'aval soit constitué. Les propositions d'aides spécifiques sont les suivantes :

- Aides financières au démarrage pour les transformateurs bio
- Aide à la certification pour les 3 premières années
- Aides filières du type Fonds avenir national ou régional mais en assurant la souplesse et l'accessibilité aux TPE et réservées à 100% pour les projets concernant des produits biologiques
- Aides pour les entreprises afin de structurer leurs filières d'approvisionnement local
- Aides à l'investissement pour les TPE : pour les matériels ou l'ingénierie pour la conservation, le refroidissement des produits, le séchage de matières premières, le nettoyage sans solvants, les unités de stockage différenciées, mais aussi l'équipement nécessaire aux analyses de contaminants, les appareils de mesure, etc.

Une autre voie est envisagée, il s'agit **d'inclure des critères de progrès dans la filière biologique plus explicites et contraignants dans les aides classiques** aux industriels, artisans et commerçants, aux aides des collectivités locales.

2.4 Quels seraient les intervenants les plus pertinents pour accompagner la mise en place de ces dispositifs ? Pourquoi ?

Il n'y a pas de consensus clair qui ressorte de cette interrogation. Chaque acteur déjà engagé dans l'accompagnement des filières met en avant ses spécificités pour justifier de sa pertinence à

accompagner les filières. Nous retenons aussi les critères suivants comme importants dans le choix des structures qui accompagnent la mise en place de ces dispositifs :

- Avoir une compréhension des spécificités des filières et des marchés des produits biologiques (*CORABIO*)
- Connaître et valoriser les réussites des filières et entreprises biologiques dans les autres territoires (*CORABIO*)
- Avoir une connaissance fine des porteurs de projet et du contexte territorial (*CG26*)
- Assurer la cohérence entre les projets financés et la stratégie régionale (*CRARA*)
- Inscrire les dispositifs et l'accompagnement dans la durée (pour les accompagnés et les accompagnants) (*Bioconvergence*)
- Assurer la viabilité des projets dans le marché visé (*Organic's Cluster*)

Nous notons l'engagement complet de chaque structure dans ces accompagnements, cette vitalité est une force pour le territoire d'autant plus que les cultures d'accompagnement sont variées et très complémentaires.

Cette question, nous permet de réaffirmer l'engagement des structures d'appui dans la construction d'une coordination professionnelle plurielle et centrale.

2.5 Sur quels aspects et comment pensez-vous qu'il faille veiller à la bonne coordination entre régions ?

Dans des filières agroalimentaires souvent interrégionales, la cohérence et coordination pour les aspects réglementaires concernant les modalités des dispositifs d'aides est importante. Il est nécessaire de veiller à ce que les conditions d'attribution soient les mêmes pour le soutien de projets d'acteurs économiques ayant des adhérents ou des fournisseurs sur des régions administratives différentes.

L'organisation d'échanges sur les actions menées dans chaque région sur la thématique de l'appui à la structuration des filières pourrait constituer un début ou un renforcement de la coopération interrégionale. La conjonction d'un dispositif national et de dispositifs régionaux apparaît indispensable pour l'équité du dispositif. De plus, la vigilance des acteurs doit être portée sur le fait que la mise en place d'un projet d'ampleur sur une région ne doit pas déstructurer les filières des régions voisines.

Les adhérents au réseau FNAB font valoir que les réunions interrégionales filières organisées d'ores et déjà par la structure nationale permettent une bonne transparence au niveau national.

La DRAAF et la Région soulignent le peu d'informations à leur disposition concernant les filières au niveau national et le peu de coordination interrégionale. Celle-ci est primordiale : l'AgenceBio doit faire régulièrement des retours des actualités des filières dans les régions aux différents acteurs, dont notamment aux DRAAF, et assurer une coordination entre région.

2.6 new questionnaire / En réponse à des enjeux de développement ou de structuration de filière : Faut-il envisager un ciblage sur certaines filières ? Si oui, lesquelles ?

Il n'y a pas de consensus des participants consultés à cette question.

Différentes filières sont citées comme prioritaires :

- Grandes cultures/semences
- Fruits et légumes
- Bovins lait et viande
- Porcs
- Arboriculture

- Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales
- Légumes de plein champ

Au contraire, pour d'autres, il n'y a pas de ciblage par filière car toutes les productions biologiques sont innovantes et doivent être soutenues. Pour d'autres, l'adaptabilité des entreprises de l'aval aux évolutions des marchés doit être assurée. Le ciblage des aides sur des filières spécifiques n'irait pas dans ce sens.

2.7 new questionnaire / A l'avenir, quelles évolutions pour ces dispositifs d'aides jugeriez-vous utiles (priorisation dans l'attribution des aides, introduction d'un critère de performance d'origine des matières premières, démarche collective...) ?

Propositions de priorisation recueillies :

- PME et les entreprises s'approvisionnant régionalement pour relocaliser les échanges
- Projets dans des filières dont la réduction de l'impact environnemental visé est le plus important
- Démarches collectives basées sur un approvisionnement local (comme actuellement le FRIS)
- Démarches équitables ou solidaires

[Contractualisation entre les opérateurs de la filière](#)

2.6 Des spécificités ou des besoins particuliers en matière de contractualisation sont-ils identifiés pour le secteur de l'agriculture biologique ? Lesquels ? A quel(s) stade(s) de la filière ?

La thématique n'a pas été beaucoup développée par les différents contributeurs.

Pourtant, le **besoin de sécurisation des relations** est cité comme une condition essentielle pour développer les filières (pour la décision de conversion à l'amont et la sécurisation des approvisionnements à l'aval).

La structuration et le développement des filières passe donc nécessairement par la construction de partenariats équilibrés et durables entre les entreprises de production, de transformation et de distribution. La **mise en place de contrats** peut être une solution à cette problématique mais ce n'est pas la seule. D'autres solutions existent : construction de partenariats entre entreprises (co-investissement, réduction des coûts et des charges, taille critique pour accéder à certains marchés).

La région Rhône-Alpes a été le territoire de plusieurs projets de développement de la production de lait certifié Agriculture Biologique grâce à l'engagement de coopératives dans des projets spécifiques (territoire montagne, valorisation par une marque spécifique...)

De manière générale, il est reconnu **l'importance du partage d'intérêts communs**, dont **intérêt financier et de partage de décision**, entre des entreprises de l'amont et de l'aval. Cette construction peut aussi répondre aux craintes de certains acteurs autour de la perte d'autonomie de décision par les producteurs dans des filières très intégrées.

[Les circuits de distribution](#)

2.7 Quels sont les leviers (nationaux/régionaux/interrégionaux) à mobiliser pour accompagner le développement de la bio dans les circuits de distribution ? Pour quels marchés ?

Les contributeurs convergent sur **l'équilibre nécessaire entre les filières** existantes et à créer, entre les circuits de distribution longs et les circuits courts.

Toutefois, la déclinaison en propositions d'action fait émerger des divergences entre les modèles de développement souhaités :

Certains acteurs souhaitent la mise en place d'un plan d'action spécifique pour **l'appui aux distributeurs spécialisés bio** car ils constituent, selon eux, le socle de développement des PME régionales.

Le développement de l'approvisionnement local dans ces réseaux nécessite des actions de mise en relation avec les producteurs et transformateurs locaux. De plus, la valorisation dans ces réseaux de l'approvisionnement local qui peut faire l'objet d'appui ou d'aides :

- Réorganisation logistique,
- Travail sur les prix,
- Valorisation des approvisionnements locaux auprès des consommateurs : réalisation supports de communication etc.

Mais d'autres acteurs n'adhèrent pas à ce principe de priorisation du circuit spécialisé local car la grande distribution, pour sa part, représente depuis quelques années le plus fort développement de part de marché des produits biologiques.

Ces acteurs préfèrent ainsi privilégier **l'accompagnement des entreprises dans leur accès à ces réseaux de distribution**, plus difficile pour les PME régionales. La prise de position dans les circuits de GMS avec un référencement régional ou national des produits, nécessite de travailler sur des questions de massification logique, de recherche de mutualisation commerciale...

Enfin pour aider à la diffusion du bio, d'autres relais de croissance pourraient être trouvés auprès des réseaux dans lesquels le bio est peu présent : distribution automatique, stations services.

La connaissance des filières et des marchés

2.8 Avez-vous identifié des besoins spécifiques d'information dont vous ne disposez pas ? Lesquels ?

La **bonne connaissance des marchés et des filières est un point crucial** au développement de la bio dans la région.

Malgré l'existence d'outils sur la région Cette connaissance des capacités de production, de transformation et de distribution régionales n'est pas suffisamment exhaustive et surtout partagée entre les acteurs pour permettre la lecture commune et la hiérarchisation des besoins de soutien pour l'émergence de filières.

La première étape de cette mise en connaissance commune, demandée par les acteurs régionaux est un état des lieux du maillage territorial (connaissance de l'existant – surfaces, volumes produits, produits transformés-, des acteurs en présences, des dynamiques de filière) aux stades de la production, de la transformation et de la distribution.

L'objectif des acteurs de la filière est ensuite de développer les points de contact entre les opérateurs sous forme de rencontres d'affaires régulières (régionales et départementales) et la participation collective aux rendez-vous nationaux et internationaux.

Les outils régionaux de création d'informations sur les filières existent mais ils nécessitent d'être renforcés et partagés entre les acteurs régionaux et les acteurs économiques. Ce point sera décliné en plan d'action dans le futur plan stratégique régional et au cœur des enjeux du pilotage professionnel.

2.9 Quelle contribution le niveau régional peut-il avoir pour l'évolution des systèmes d'information ?
--

Le niveau régional est pertinent pour assurer la mutualisation de moyens mis en œuvre dans la remontée, le traitement et la diffusion des informations.

Autres outils

2.10 Faut-il mettre en place des outils spécifiques par filière ? / Par métier (transformation/distribution) ? Lesquels ?

Il est important de conserver un maillage d'outils de collecte, de transformation (dont les abattoirs) et de distribution sur le territoire en prenant en compte des critères de taille critique et de rentabilité qui vont peser sur la productivité de la filière.

AXE 3 - DEVELOPPEMENT DE LA CONSOMMATION

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Observatoire relatif à la restauration collective, circulaire Etat exemplaire (circulaire du 2 mai 2008 relative à l'exemplarité de l'Etat en matière d'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective), aides FEADER (dispositif 133-promotion).

En complément des actions engagées dans le cadre du plan bio, l'Agence Bio met en place ou participe à de nombreuses actions de promotion et de communication (participation à des salons, actions de relations presse et publiques, mises à disposition d'outils de communication, organisation du printemps Bio).

Actions mises en œuvre dans votre région :

Voir tableau annexe

QUESTIONNEMENT

Note : sur l'ensemble des questions, vous pourrez distinguer les actions à conduire au niveau individuel (par exemple soutien d'actions portées par des entreprises) des actions à conduire au niveau collectif.

Stratégie globale de développement de la consommation

3.1 Quelles **actions publiques permettraient de soutenir le développement de la consommation** de produits biologiques en phase avec le développement de la production (au niveau national/régional/interrégional) ? Pour quels marchés (local, national, export...) ?

Les acteurs d'appui et les professionnels interrogés mettent en avant la nécessité absolue de **renforcer la communication et l'éducation des citoyens et des consommateurs** afin de développer la consommation des produits certifiés AB et atteindre les objectifs de déploiement de l'agriculture biologique.

Ils insistent sur l'importance de travailler à l'éducation des consommateurs autour du nouveau modèle que proposent les filières et les produits biologiques. En particulier, la **sensibilisation des enfants et des jeunes citoyens** pour infléchir la tendance du désinvestissement des consommateurs dans leur alimentation a été citée à plusieurs reprises comme axe prioritaire.

Certains acteurs mettent aussi en avant le travail nécessaire de **sensibilisation des responsables politiques et des décideurs économiques et publics** à l'intérêt et l'impact de la consommation de produits biologiques pour la santé, l'environnement, l'emploi... Le rôle de la sensibilisation des élus locaux dans les communes et communautés de communes est aussi rappelé.

L'échelon régional est vécu comme un complément aux actions nationales qui doivent être renforcées. En effet, les moyens à mobiliser sont tels qu'ils doivent faire l'objet d'une **stratégie nationale et la mobilisation de fonds nationaux et européens**. Cette communication, aujourd'hui menée par l'Agence Bio, n'est pas considérée comme adaptée aux enjeux de développement de la bio (sur les moyens mobilisés, les cibles visées et les messages déployés). Les contributeurs demandent, en outre, **plus de concertation entre l'Agence Bio et différents représentants régionaux des filières.**

Dans une optique d'optimisation de la communication, l'échelon régional devrait être une

communication s'appuyant sur les arguments déployés au niveau national et mettant en valeur les spécificités des produits régionaux en fonction des orientations convenues dans la stratégie régionale.

Propositions des axes de communication à déployer au niveau national :

- Mettre en avant les avantages individuels et collectifs (santé, environnement, sociaux) de la consommation de produits locaux labellisés Agriculture Biologique. Mettre en avant la notion: produits bio = développement durable
- Clarifier les caractéristiques et bénéfiques des produits biologiques dont la différence avec les produits locaux.
- Valoriser le caractère innovant et moderne des entreprises et des filières biologiques.
- Appuyer sur les spécificités des produits bio transformés, et non pas seulement sur les produits agricoles bruts et mettre en valeur les caractéristiques nutritionnelles de ces produits.
- Pour certains contributeurs, expliciter les relations entre pesticides et cancers et intégrer les externalités négatives dans le prix et notamment intégrer les réflexions sur la santé/environnement.

3.2 Comment encourager la consommation des produits issus de l'agriculture biologique dans le cadre des politiques sociales et éducatives, notamment dans les territoires défavorisés (Zones Urbaines Sensibles, Zones de Revitalisation rurale) ?

Exemple d'action innovante qui vient d'être lancée : **Défi « Famille à Alimentation Positive »** projet qui a l'**objectif d'aider un panel de familles à consommer bio et local sans augmenter leur budget** dédié à l'alimentation. Ce défi, qui pour le moment ne concerne que cinquante familles lyonnaises, est amené à être diffusé sur l'ensemble du territoire rhônalpin.

Restauration hors domicile

3.3 Comment améliorer et développer les actions mises en œuvre (nationalement/régionalement) pour développer la consommation des produits bio et dans la mesure du possible locaux dans la restauration collective publique (en distinguant si nécessaire différents types de restauration collective) ?

Les contributeurs s'accordent sur l'importance de **maintenir les actions engagées en direction de la RHF** (actions d'accompagnement des établissements scolaires, site internet achatlocal.consohonealpes.com, qualification de l'offre...).

Un autre point de convergence émerge de la consultation, il s'agit de la **transversalité nécessaire des différents ministères** (Agriculture, Environnement, Education nationale, santé...) pour fixer **des objectifs réalistes avec des indicateurs** (par exemple: objectif ministériel quantitatif et qualitatif minimum dans la restauration scolaire, éventuellement majoré par choix de la collectivité).

L'engagement **des collectivités** dans la mise en application de l'objectif du Grenelle des 20% d'approvisionnement en produits biologiques dans les circuits de restauration collective de la région est aussi rappelée. L'adaptation des moyens des établissements publics (financiers et humains) en lien avec le pourcentage d'introduction des produits biologiques dans la restauration dépendant des fonds publics et des décisions politiques. Ceci doit passer par la sensibilisation des élus.

Actions exemplaires :

- **Mon Lycée mange Bio**, action financée par le Conseil régional et mise en œuvre par Corabio dont les objectifs sont de proposer aux convives des restaurants scolaires de la région des produits de qualité, de permettre la mise en place par la communauté éducative d'actions d'éducation à l'alimentation et à l'environnement et de favoriser les débouchés locaux aux productions biologiques régionales.

- **Manger bio et local en entreprise**, action financée par la DRAAF et par le Conseil régional,

visant à accompagner plusieurs binômes constitués par un restaurant d'entreprise et une société de restauration concédée pour mettre en place ou augmenter régulièrement sur trois ans l'approvisionnement en produits biologiques et locaux.

Des propositions d'actions ou d'amélioration sont citées :

- Travailler sur la disponibilité des produits bio rhônalpins notamment dans les réseaux de restauration commerciale, la distribution spécialisée et les artisans et structuration de la filière bio vers la RHD (regroupement de l'offre, allotissement, organisation logistique ; plates-formes de producteurs, référencement par grossiste ou distributeur habituel de la RHD...)
- Favoriser les appels d'offre en RHF permettant aux opérateurs de la région de répondre en fonction de leur gamme de produits (allotissement très fin des marchés et assistance à la rédaction, ex: séparer produits laitiers et œufs) et leur proposer un accompagnement technique.
- Poursuivre la formation des cuisiniers et des gestionnaires à l'introduction des produits biologiques dans les menus et proposer des formations ouvertes aux différents types de personnels (Statuts Etat, Conseil régionaux, Conseils généraux et communes) pour mobiliser des équipes dans les restaurants publics
- Accompagner des projets en RHD hors restauration publique scolaire (personnes âgées, handicapées, restaurants d'entreprises, crèches...)

Une attention très particulière est demandée par certain vis-à-vis de la **taille critique des structures logistiques locales** qui centralisent et distribuent les produits biologiques régionaux. En effet, dans certains cas (marché local ou capacités de production réduites, segmentation des produits locaux et des produits biologiques) les petites unités logistiques multiples risquent de pas atteindre la taille critique nécessaire à leur rentabilité. Certains acteurs demandent une plus grande concertation et valorisation des outils logistiques existants avant le développement de nouveaux projets.

3.4 Faut-il développer des actions (nationales/régionales/interrégionales) en faveur des autres secteurs de la restauration hors domicile ? Lesquelles ?

Des propositions d'actions sont citées :

- Développer une action de sensibilisation au biologique à destination des Métiers de bouche avec toutes les Chambres de métiers, ainsi que les restaurateurs, en lien avec les Chambres de commerce et les acteurs du tourisme, mise en place d'outils techniques de sensibilisation et des moyens humains NB : Ces actions intéressent notamment les secteurs ruraux où cette économie alimentaire prédomine.
- Accompagner techniquement la mise en place de produits bio dans les métiers de bouche (restaurants, bouchers, charcutiers, boulangers...) : les produits biologiques doivent se développer chez les artisans pour qu'ils soient accessibles dans les commerces de proximité.
- Créer des dispositifs de type « Opti-réseaux » ou « Dirigeant de TPE » existants par ailleurs dans la région sur les thématiques de l'innovation et de la formation (programmes de 3 à 6 mois subventionnés de formations collectives et un suivi individuel spécifique au projet de l'entreprise) est nécessaire pour les artisans dans un format financier accessible.
- Aides spécifiques pour les restaurants pour avoir un levier réel de développement du bio dans ce secteur : aides à la certification, aide à la 1ère communication mettant en avant l'origine des produits, à la participation active au Printemps bio, etc

Achats des ménages

3.5 Quelles actions nouvelles (nationales/régionales/interrégionales) estimez-vous pertinentes pour encourager le développement de la consommation? Par filière? Dans quels circuits de distribution (grandes surfaces alimentaires, magasins spécialisés bio, vente directe du producteur, artisans-commerçants) ? Selon quelles modalités ?

Les contributeurs s'accordent sur la **complémentarité** et du nécessaire **développement harmonieux des différents circuits de distribution** pour augmenter l'accessibilité des produits biologiques.

Le **fort potentiel de consommation en circuits courts dans la région**, lié à la présence de plusieurs grandes agglomérations est encore à exploiter et des projets à accompagner comme c'est le cas aujourd'hui.

Certains contributeurs mettent en avant l'importance de soutenir le maillage existant de magasins bio présents en ville comme en milieu rural, en particulier pour son approvisionnement bio local et à l'information des consommateurs (voire proposer un soutien personnalisé pour la redynamisation commerciale des petits magasins hors réseaux dans le cadre d'un programme d'action régional, en lien avec la Chambre de commerce et d'industrie).

De la même façon, des actions de soutien au développement du bio chez les artisans alimentaires de proximité, boulangers, bouchers, traiteurs et la valorisation du bio local, en lien avec les chambres de métiers semblent opportunes.

3.6 Y a-t-il de nouveaux partenariats à envisager ? Avec quels acteurs (chambre des métiers, CCI, grande distribution...) ? Pour quels types d'actions ?

Cf réponses aux questions précédentes

Actions de communication et d'information

3.7 Faut-il développer les actions de communication, au plan national/régional/interrégional :
- Au près du citoyen et du consommateur ? Sous quelles formes ?
- Au près d'autres publics (acheteurs de matières premières, de l'industrie agroalimentaire, de la distribution...) ? Sous quelles formes ?
- Une coordination des actions menées aux différents niveaux doit-elle être mise en place ? Laquelle ?

Comme indiqué précédemment (Cf. Stratégie globale de développement de la consommation) les acteurs d'appui et les professionnels interrogés mettent en avant **l'importance de la sensibilisation des citoyens et des consommateurs et du développement de la consommation pour atteindre les objectifs de déploiement de l'agriculture biologique**.

L'échelon régional est vécu comme un complément aux actions nationales. En effet, les moyens à mobiliser sont tels qu'ils doivent faire l'objet d'une stratégie nationale et la mobilisation de fonds nationaux et européens. Les actions de communication nationale et les moyens alloués doivent être maintenus à minima (Printemps du Bio...), optimisés et si possible augmentés.

A l'échelon régional, la communication doit s'appuyer sur les arguments déployés au niveau national et **mettre en valeur les spécificités des produits régionaux** en fonction des orientations convenues dans la stratégie régionale.

Plusieurs remarques sont émises sur la clarification nécessaire autour de la promotion des **produits locaux vis à vis des produits biologiques**. Le risque de confusion pour le consommateur est vécu comme un risque réel pour le développement de la production biologique.

Propositions des actions de communication et de promotion à déployer au niveau régional et interrégional :

- Renforcer et mettre des moyens sur un plan de communication sur les produits bio de Rhône-Alpes (en région et ailleurs)
- Promouvoir la région comme leader sur le bio (politique du tourisme)
- Créer un pôle régional éducation et communication regroupant, par exemple, les compétences spécialisées des différents organismes d'appui à la bio.

- Organiser une campagne de communication régionale sur les magasins bio en tant que magasins de proximité
- Créer un lieu et des temps de partage d'expériences et de mutualisation d'outils entre structures d'accompagnement
- Créer des équipes « d'ambassadeurs du bio » (comme les ambassadeurs du tri)
- Communiquer auprès des acteurs du domaine de la santé en tant que prescripteurs

3.8 Faut-il développer des actions d'information auprès des prescripteurs (nutritionnistes par exemple), des enseignants, des élèves ?

Comment intégrer l'agriculture biologique dans les programmes de l'éducation nationale, ou d'autres programmes ?

Cf. réponses aux questions précédentes

AXE 4 - RECHERCHE – DEVELOPPEMENT

Note liminaire (précision sur le vocabulaire) :

* **Recherche** :

L'ensemble des activités permettant de faire progresser les connaissances scientifiques.

Selon le code rural (Livre 8) "La recherche agronomique et vétérinaire concourt au développement et à la compétitivité de la filière agricole et du secteur de la transformation des produits agricoles. Elle répond en priorité aux impératifs de la gestion durable de l'espace rural, de la valorisation de la biomasse, de la sécurité et de la qualité des produits alimentaires et de la préservation des ressources naturelles mondiales....Elle est conduite dans les organismes publics exerçant des missions de recherche et les établissements d'enseignement supérieur. Les instituts et centres techniques liés aux professions et les centres d'innovation technologique répondant à des conditions fixées par décret y concourent. Les entreprises de la filière agricole et de la transformation des produits agricoles peuvent également y concourir....Les organismes publics de recherche exercent auprès des pouvoirs publics une mission d'expertise.

La recherche appliquée vise à traduire les avancées scientifiques en applications directement utilisables par les acteurs économiques. Dans le secteur agricole et agro-alimentaire, la recherche appliquée est principalement le fait des instituts techniques et des entreprises.

L'expérimentation est un outil privilégié de la recherche.

La recherche participative est une démarche incluant les acteurs économiques à la définition et à la conduite des programmes de recherche.

* **Développement** :

Au sens agricole du terme, le « développement » définit les activités des organismes et des structures qui participent à la dissémination et au transfert des connaissances, des technologies et des modes d'organisation pouvant générer un progrès dans la production.

Les instituts techniques, les chambres d'agricultures, les coopératives et les organismes nationaux à vocation agricole et rural, aux côtés des entreprises du secteur privé contribuent au développement.

Au sens industriel du terme, la recherche et le développement sont emboîtés, sans distinction entre les acteurs. La R&D définit les actions conduites en aval de la recherche amont pour transformer un concept innovant en produit pouvant être mis en marché.

* **Appui technique** :

Au sein du développement agricole, actions conduites sur le terrain pour assurer le conseil et la diffusion des connaissances auprès des producteurs, une fois que les techniques sont stabilisées. Ces actions peuvent être collectives ou individuelles.

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Création du conseil scientifique de l'agriculture biologique (CSAB), mise en place du réseau mixte technologique Dev AB, mise en place de crédits dédiés à l'agriculture biologique, enveloppe réservataire dans le CASDAR (PNDAR, appel à projet « Innovation et partenariat »), intégration de la bio dans les appels à projets de l'ANR, intégration renforcée de l'agriculture biologique dans les exploitations des établissements d'enseignement agricole.

Aides FEADER (dispositif 111B-diffusion des connaissances).

Actions mises en œuvre dans votre région :

QUESTIONNEMENT

Recherche / R&D (en faisant apparaître pour chaque question ce qui concerne l'amont et ce qui concerne l'aval)

4.1 Dans votre région, les dispositifs de recherche et d'expérimentation mis en œuvre dans le domaine de l'agriculture biologique vous semblent-ils adaptés et suffisants ?

De l'avis de tous, les **dispositifs existants** en région (Pôles d'Expérimentation et de Progrès qui contiennent tous un volet biologique, plateforme TAB, ISARA, Pôle AB Massif central) sont efficaces mais **globalement sous-dimensionnés** par rapport au besoin en innovations et en connaissance dans le contexte du Plan Ambition Bio 2017 et devraient être renforcés.

- Certains sujets pourraient être approfondis : semences, approche globale des exploitations et complémentarités productions végétales/animales, anticipation du changement climatique
- Il n'y a pas d'outil dédié à l'aval de la filière pour aider les entreprises, notamment à se différencier vis à vis du conventionnel
- Les activités de type « enquête », « suivi », « coconstruction de connaissances » « recherche en partenariat » avec les agriculteurs et d'une façon générale avec les acteurs devraient être développées afin de capitaliser des savoirs et savoir-faire qui se sont développés depuis une vingtaine d'années dans les exploitations en Agriculture Biologique.
- Il y a une déficience en recherche fondamentale (pas de programme spécifique au sein de l'INRA, IRSTEA)
- Les études sur les nouvelles formes de distribution bio de proximité seraient à renforcer

Certains notent également qu'il y a peu de liaison entre les programmes initiés par les différentes organisations.

Action remarquable en Rhône-Alpes : Les **Pôles d'Expérimentation et de Progrès Rhône-Alpes** ou PEP constituent un dispositif original et reconnu en France d'organisation de la recherche appliquée en agriculture. Sous l'impulsion de la Région Rhône-Alpes, le dispositif PEP est mis en place en 1994 par la Chambre Régionale d'Agriculture Rhône-Alpes. Il repose sur une gestion coordonnée et multi partenariale de l'expérimentation. Il est basé sur les stations régionales d'expérimentation, les fermes de lycées agricoles et les différents réseaux d'expérimentation et de recherche de référence.

4.2 Quelles sont aujourd'hui les thématiques de recherche sur l'agriculture biologique pour lesquelles vous constatez des insuffisances ?

Il pourrait être opportun d'approfondir les thématiques suivantes :

Agronomie :

- fonctionnement du sol
- services des écosystèmes
- agroécologie
- approche systémique et développement de références technico-économique « systèmes de production »
- développement des productions de semences bio en grandes cultures, notamment pour les cultures de printemps (maïs, tournesol).
- méthodes de luttés contre la plupart des parasites (légumes, fruits, PPAM, oléagineux, protéagineux) et recherche d'alternatives à l'utilisation d'insecticides bio (spinosad, pyrèvert

- notamment)
- autonomie alimentaire
- recherche variétale bio adaptée à la transformation, sélection de variétés rustiques

Agroalimentaire

- recherche d'emballages sans plastique, tout particulièrement pour les produits chauds
- procédés de conservation en bio : nouvelles techniques, procédures adaptées...,
- procédés de transformation à faible impact sur l'environnement : réduction de consommation d'eau, d'électricité et à faible impact sur la qualité des matières premières bio
- étude sur les valeurs nutritives des produits transformés bio par rapport au conventionnel
- étude sur les aspects atouts santé et environnement de la production Bio
- praticité des produits
- nettoyage sans solvant
- formulation sans additif

Sociologie

- étude des freins au changement et blocages « culturels »
- trajectoires des agriculteurs et la conversion à l'Agriculture Biologique
- accompagnement des dynamiques collectives de conversion

Economie et prospective

- scénarii d'évolution à moyen et long terme pour chaque filière
- productivité et prix des matières premières
- analyse de l'impact sur le développement économique local (peu de données)

De manière transversale, il est également proposé de mieux accompagner les processus de recherche participative.

Selon certains, il s'agit d'envisager l'Agriculture Biologique comme un creuset d'innovations ayant une double vocation : faire progresser la maîtrise technique en Agriculture Biologique et être un lieu de mise au point de techniques transférables à l'ensemble de l'agriculture française.

Il conviendrait également de croiser ces besoins avec les actions prioritaires définis au niveau national en matière de recherche en agriculture biologique.

4.3 Quels sont les axes prioritaires ou actions précises à développer ?

Outre les thématiques citées ci-dessus, des axes prioritaires apparaissent :

- Privilégier l'approche globale des exploitations agricoles dans les travaux de recherche
- Valoriser les résultats des différents réseaux
- S'appuyer sur les savoirs développés par les agriculteurs

4.4 Quels partenariats sont à construire/ à développer, quels sont les acteurs à mobiliser ? Dans quels objectifs?

De manière générale, le **développement de partenariats** permettra d'identifier les besoins, de favoriser la mutualisation des moyens et des compétences et favoriser la gestion des connaissances et la diffusion des innovations.

Les partenariats à développer/renforcer concernent :

- Le pôle AB Massif central (lui-même partenaire de différents instituts de recherche)
- Instituts techniques filières
- Centres techniques et laboratoires de recherche sur les procédés de transformation

- ITAB
- INRA
- CNRS
- IRSTEA
- FNCIVAM
- Universités : Lyon 2 développement rural, Clermont-Ferrand, Vet Sup Agro,
- A Bio Doc
- Ensemble des ICTA (instituts et centres techniques agricoles)

En outre, il convient de noter une démarche régionale en cours de construction qui vise une coordination régionale de la R&D (identification des besoins de recherche jusqu'à la diffusion des connaissances) : l'agriculture biologique doit être prise en compte au sein de cette démarche.

Il est également nécessaire **d'associer les agriculteurs** à la définition des thèmes de recherche pour leur permettre d'être co-constructeurs des sujets de recherche et qu'ils soient impliqués. Ceci pourrait être facilité par le renforcement des projets d'expérimentations réalisés par les structures de développement (GAB).

4.5 Comment assurer la cohérence des programmes de recherche au niveau national / européen / mondial ?

Il est important de créer et de maintenir des **lieux partagés** rassemblant les différents acteurs pour un travail collectif sur les priorités, la programmation, l'évaluation des projets et le partage de connaissances. Il faut imaginer des modes de fonctionnement respectant la diversité des organisations de l'Agriculture Biologique mais aussi capables de créer du lien avec les organisations agricoles « conventionnelles ».

Le rôle **de l'ITAB est ainsi souligné pour cette mission de coordination des programmes de recherche nationaux**. De même, le Comité scientifique AB, le RMT DevAB et l'Agence Bio participent à cette dynamique.

4.6 Comment structurer la relation entre la recherche et le secteur agricole et agroalimentaire pour améliorer la connaissance réciproque des programmes de recherche et des besoins en recherche ? A quel échelon : national, régional....?

Les contributeurs proposent les évolutions suivantes :

- Organiser des **journées de concertation** pour faire remonter les besoins en termes de recherche à l'échelon local (régional ou inter-régional) et national (via les Commissions de l'ITAB). Certains outils existants (B.I.O. N'Days : évènement de mise en relation d'entreprises bio et d'acteurs de la recherche et innovation) permettent de réaliser un état de l'art sur une thématique technologique précise par la tenue de tables rondes avec des chercheurs, experts et industriels sur un axe concret et avec une vision prospective. Les rendez-vous bilatéraux permettent les rencontres et échanges entre acteurs de la recherche et industriels dans le but de construire des projets de R&D.
- **Valoriser les résultats de la recherche sur le terrain**. Ceci nécessite des supports écrits (synthèses valorisables auprès des entreprises). La valorisation passe également par une meilleure synergie et mutualisation entre les acteurs qui diffusent la connaissance, via l'organisation d'évènements communs (par exemple des journées portes ouvertes).

De manière générale, un **besoin de décroisement entre secteur agricole et agroalimentaire** est ressenti.

Il est reproché aux instances de développement de l'Agriculture Biologique dont l'Agence Bio de ne pas être assez à l'écoute des besoins en R&D, en travaillant plus ou moins en parallèle. Le rôle de l'INRA est également questionné sur ce sujet.

4.7 Comment encourager la R&D dans les entreprises au sein de la filière bio et au sein de la filière conventionnelle en matière de produits issus de l'agriculture biologique ?

Propositions :

- Soutenir directement le coût de développement de nouveaux projets et pas seulement l'attribution d'un crédit d'impôt qui se fait à posteriori voire pas du tout (nécessite de s'être doté de moyens spécifiques pour la R&D)
- Avoir des dispositifs de financement spécifiques pour amener les entreprises à innover en bio (tels que Bio'INNOV, ...)
- Développer les relations entre centres techniques et entreprises de transformation
- Informer les entreprises sur les dernières technologies disponibles
- Informer les entreprises « conventionnelles » sur le potentiel du marché biologique
- Suivre les tendances du marché pour répondre par l'innovation

La méconnaissance des métiers et des marchés des produits biologique reste un frein à lever pour développer l'intérêt des entreprises à investir en R&D dans ce domaine.

[Développement agricole / Appui technique \(en faisant apparaître pour chaque question ce qui concerne l'amont et ce qui concerne l'aval\)](#)

Note : voir aussi « accompagnement des producteurs » dans l'axe 1

4.8 Comment optimiser et organiser la cohérence des actions de développement et des acteurs du développement ?

Voir question 1.16 page 16

4.9 Quels moyens mettre en œuvre pour développer et valoriser les actions bio dans les lieux assurant le développement, notamment dans les fermes expérimentales ou de démonstration ?

Outre les propositions citées dans la réponse à la question 1.16 page 16, le développement de la bio peut passer **par la valorisation des dimensions techniques et innovantes de la bio**. Il est également proposé de former les personnes qui animent les fermes expérimentales conventionnelles.

Selon certains, il est nécessaire de densifier le réseau de fermes de démonstration bio pour permettre aux agriculteurs conventionnels de se rendre facilement dans une exploitation à proximité de la leur.

4.10 Comment encourager les transferts de connaissances entre bio et conventionnel ?

Les actions permettant **les échanges entre agriculteurs conventionnels et agriculteurs bio** sont perçues comme efficaces : formation aux techniques bio et alternatives ouvertes à tous, bonification pour les investissements matériels dans les CUMA « mixtes », organisation de groupes d'échanges collectifs (bio/conventionnels, type CETA) sur des thématiques métiers: tours de plaine, bilan de campagne, visites, échanges de résultats éco,...notamment en faisant venir des agriculteurs bio dans les fermes conventionnelles.

Des informations spécifiques au bio peuvent être diffusées à travers les **supports lus par les agriculteurs conventionnels** (bulletins techniques et marchés, presse agricole généraliste,...) afin d'apporter plus de sécurité sur les aspects techniques et marché du bio.

De manière plus générale, les clés de réussite de la promotion du bio auprès des agriculteurs conventionnels passe par :

- la valorisation des dimensions « technique » et « innovante » de la bio
- la mise en avant des réussites
- faire porter les messages par des agriculteurs récemment convertis qui sont souvent plus écoutés par les agriculteurs conventionnels.

D'importants efforts ont été réalisés en ce sens dans la région, les contributeurs s'accordent sur l'importance de les maintenir pour amener les agriculteurs conventionnels à mieux connaître l'Agriculture Biologique et à s'interroger sur l'opportunité d'une conversion.

4.11 Comment optimiser et organiser la diffusion et la mutualisation des connaissances ?

Il est relevé l'importance du **maintien de réseaux techniques sur l'AB performants** et qui développent des dynamiques de groupe et d'échange (entre agriculteurs, techniciens et chercheurs) leur permettant de s'adapter au contexte technique et de marché en évolution permanente.

Le transfert des résultats de recherche et expérimentation vers les agriculteurs doit ainsi être renforcé, de même que la **remontée des besoins des agriculteurs vers la recherche**. Ceci nécessite le développement d'outils (supports écrits, références technico-économiques,..) ainsi que de l'animation « physique ».

4.12 Comment améliorer l'organisation et la cohérence des réseaux de conseil technique ?

Voir page 16 (question 1.16)

4.13 Comment mieux accompagner les producteurs en conversion ou envisageant la conversion, notamment pour des projets ou des publics spécifiques (exemple : producteurs hors cadre familial, producteurs non issus du milieu agricole en zone péri-urbaine projet innovants...) ?

Voir page 15 (question 1.14)

AXE 5 - FORMATION DES ACTEURS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

Note liminaire : l'adaptation de la formation est une action qui relève plutôt du niveau national, mais peut peut-être être complétée par des actions au niveau régional/ interrégional.

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

*Intégration renforcée de l'agriculture biologique dans l'enseignement secondaire et professionnel.
Aides FEADER (dispositif 111A-formation).*

Actions mises en œuvre dans votre région :

Voir tableau annexe

QUESTIONNEMENT

5.1 Comment renforcer la présence de l'agriculture biologique dans l'ensemble des **référentiels de diplôme agricole**, y compris pour l'enseignement supérieur (ingénieur - vétérinaire) ?

Tout d'abord, il convient de s'interroger pourquoi les enseignants parlent peu ou mal du Bio. Les raisons peuvent être multiples : parce qu'ils ne veulent pas en parler (mauvaise image de l'AB ou AB associée à une certaine idéologie), parce qu'ils ne connaissent pas ou manque de références et d'outils...

Toutes les structures s'accordent sur plusieurs points :

- la nécessité de **ne pas limiter l'enseignement de l'agriculture biologique à des formations et des modules spécifiques** mais de l'aborder de manière transversale et décliner la thématique de l'AB dans les enseignements généralistes, par exemple en abordant l'AB comme pouvant illustrer ce qu'est le « produire autrement »

Dans ce cadre, il est important que l'AB figure dans l'ensemble des référentiels de formation ainsi que dans les référentiels d'évaluation, afin de garantir que l'enseignement le prend en compte,

En outre, le SRFD considère que l'approche de l'agriculture biologique ne doit pas se faire seulement au travers des enseignements techniques : agronomie, zootechnie. L'agriculture biologique doit aussi être intégrée dans d'autres enseignements comme la biologie. En effet, la conduite d'une exploitation en mode biologique, et pas seulement dans ce cas d'ailleurs, nécessite de savoir observer, de comprendre et de maîtriser la biologie des sols, des espèces, des écosystèmes. Le développement des principes de l'agro-écologie nous semble aller dans ce sens et contribuera à ne pas opposer les modes de production mais plutôt à aider les apprenants à appréhender les techniques les mieux appropriées au regard du contexte de sols, de milieux... sur lesquelles elles s'appliquent.

A cet égard, le développement du plan « enseigner à produire autrement » lancé le 31 janvier 2013, doit être une réelle opportunité pour intégrer l'agriculture biologique en tant que l'une des composantes de l'agro-écologie.

- la nécessité de **ne pas opposer agriculture conventionnelle et agriculture biologique**, mais de les aborder comme des modes de production différents, d'en faire une analyse technico-économique permettant de montrer les aspects positifs mais aussi les contraintes et impacts de chacun des modes de production,

- la nécessité **d'aborder l'agriculture biologique sous l'angle des résultats économiques et par une approche des filières.**

Concernant les exploitations agricoles des établissements : il est important de poursuivre l'intégration partielle ou totale, selon le contexte géographique et professionnel des établissements, de l'agriculture biologique dans les exploitations. Néanmoins, l'objectif ne peut pas

être de convertir toutes les EA, au risque de se couper de la profession agricole.

Enfin, il conviendrait de faire un bilan de la note de service de la DGER de 2008 concernant la « prise en compte de l'AB dans l'enseignement agricole ». Quels ont été les points forts ? Les freins ? Comment lever ces contraintes ?

5.2 Comment améliorer la **formation continue des enseignants** ?

Sur ce point, on peut retenir des différentes contributions :

- **favoriser les échanges de pratiques** entre les enseignants sur les thématiques environnementales et l'agriculture biologique (à cet égard, en région Rhône Alpes, l'organisation d'une journée annuelle « Bio et enseignement agricole » par le Pôle Conversion Bio, qui rassemble les acteurs de l'enseignement et de la profession va bien dans ce sens),
- favoriser **l'accès des enseignants aux références technico-économiques** diffusées par les structures techniques agricoles, ainsi qu'aux stages, journées techniques... organisées par ces structures,
- **mutualiser les ressources entre l'enseignement agricole et les organismes professionnelles**, mettre en place des plates-formes communes au niveau régional, permettant de disposer de références locales, adaptées au contexte de l'établissement d'enseignement (là encore, en Rhône-Alpes, le Pôle conversion qui mutualise les ressources doit permettre aux enseignants d'accéder aux ressources des organismes professionnelles)
- poursuivre les **travaux du RMT Développement de l'AB** qui assure une interface entre recherche-développement et formation.

5.3 Faut-il mettre en place des **formations spécifiques** pour des profils ou des métiers particuliers (artisans des métiers de bouche) ? Lesquelles ?

- développer la connaissance de l'agriculture biologique dans les métiers du tourisme.

Au delà de ces questions, les manques actuels qui sont signalés :

- formation sur les alternatives agronomiques et agro-écologiques permettant une préservation des ressources naturelles,
- formation sur l'utilisation des technologies vertes en agro-alimentaire,
- de façon plus générale, la formation en AB est centrée sur les questions techniques et peu sur les politiques de soutien, le marché des produits AB, l'approche filière, la problématique de l'AB dans les territoires...

Enfin, pour terminer, il semble également nécessaire de **travailler sur l'image de l'AB dans l'enseignement agricole**, que ce soit auprès des enseignants et des élèves. L'introduction de critères de durabilité dans les concours d'animaux ou de produits auxquels participent les élèves (trophée des lycées par exemple), une meilleure valorisation des démarches Bio ou développement durable pourrait être de nature à faire évoluer l'image de l'AB, encore associée à certains clichés.

AXE 6 - ADAPTATION DE LA RÉGLEMENTATION

Note liminaire : l'adaptation de la réglementation est une action qui relève du niveau national.

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Harmonisation du cadre réglementaire européen, rédaction d'un guide des produits phytosanitaires utilisables en agriculture biologique, représentation de l'agriculture biologique dans les organes consultatifs de l'Etat.

QUESTIONNEMENT

Concernant la réglementation générale

6.1 Quels sont les sujets précis de réglementation pour lesquels vous estimez que les spécificités de l'agriculture biologique ne sont pas encore suffisamment prises en compte ? Quelles solutions seraient pertinentes ?

Les différents contributeurs ont fait remonter les besoins suivants :

► **Semences** : Nécessité de modifier ou de supprimer la Loi COV. Le problème général est général et ne touche pas que les bio mais il est particulièrement prégnant pour eux (objectif d'autonomie et de réduction des intrants, nécessité d'une adaptation des semences au contexte de la ferme, prix des semences bio, etc....)

► **Certification de la Voie Mâle** : la loi de modernisation agricole de 2006, en son article L653-6, précise qu'à compter du 1^{er} janvier 2015, le matériel génétique (semences ou mâle reproducteur) utilisé pour les ruminants devra obligatoirement être certifié. Certains contributeurs soulignent les difficultés et incohérences liées à cette certification qui :

- entraînerait une diminution de la biodiversité génétique, risque majeur pour les races locales et rustiques au profit des races standardisées,
- privatiserait le travail d'amélioration génétique mené par les éleveurs depuis des siècles, et obligerait ces derniers à payer pour utiliser le fruit de ce travail,
- interdirait les pratiques d'échanges entre éleveurs,

Cette certification de la voie mâle serait en opposition avec :

- le règlement d'application 889/2008 qui précise qu'il importe que « le choix des races tienne compte de leur capacité d'adaptation aux conditions locales, de leur vitalité et de leur résistance aux maladies; il importe d'encourager une grande diversité biologique. »
- le soutien aux races locales proposé par le dispositif FEADER 214-F.

► **Produits phytosanitaires** :

- L'ensemble des contributeurs soulève le problème des AMM des produits utilisables en bio (extensions d'usage, équivalences) qui crée des distorsions au sein de l'Union européenne. Il est demandé plus de rapidité et d'ampleur dans la résolution de ce problème (2 ou 3 extensions d'usage par an pour toute la bio, est insuffisant au regard des besoins). Dans un cadre Européen, il est demandé d'autoriser les mêmes produits formulés dans tous les pays de l'UE, puisque le cahier des charges Européen de l'UE existe pour les matières actives, et d'avoir une catégorie de matières inertes vis à vis de l'environnement, ou inoffensives pour utilisateur et le consommateur (aux doses utilisées)

- Certains souhaitent que le Ministère soutienne financièrement, techniquement et politiquement les dossiers des Substances de base (réalisés par l'ITAB), ce qui permettrait d'augmenter le nombre de produits naturels utilisables en bio de manière légale, ce dossier étant de plus en ligne avec les objectifs d'Ecophyto.

► **Réglementations environnementales (Directive nitrate...) et réglementations sanitaires :**

Certains contributeurs soulignent que ces réglementations et leurs applications nationales ne prennent souvent pas en compte les spécificités de l'agriculture biologique. Il ne s'agit pas que l'agriculture biologique aient des dérogations à ces textes importants mais bien que leur application n'aboutisse pas à des situations illogiques comme c'est parfois le cas.

► **OGM :** Certains souhaitent que le projet de recherche INRA/ITAB sur la coexistence soit relancé.

Concernant la réglementation bio

6.2 Les outils d'accompagnement actuels (guide de lecture, guide des produits phytosanitaires, base de données semences...) sont-ils suffisants ? Des évolutions de ces outils seraient-elles utiles ? Si oui, lesquelles ?

► Le **Guide des produits phytosanitaires autorisés en bio** est reconnu utile si sa mise à jour est bien réalisée régulièrement par l'ITAB, et en l'absence de rubrique bio dans la base e-phy. Ce guide a de plus le mérite d'aller au-delà des produits phyto (amendements etc.).

Certains contributeurs se réfèrent en effet à la **base e-phy** qui est actualisée régulièrement, avec la précision des produits utilisables en AB. Ils proposent de créer une rubrique AB dans cette base afin pouvoir sélectionner tous les produits utilisables en AB pour chaque bioagresseur. Actuellement, ils se trouvent mélangés aux produits conventionnels. Il ne serait alors pas forcément utile de recréer d'autres guides ou bases de données, dans la mesure où cette base est accessible à tous. L'idéal serait une seule base nationale fiable et simple d'utilisation pour tous les agriculteurs.

► **Guide de lecture :** C'est un outil indispensable. L'ensemble des contributeurs soulève le problème de l'existence de guides de lecture nationaux qui est source d'interprétations différentes de la réglementation selon les pays de l'UE, et donc de distorsions de concurrence. Certains proposent la création d'un **guide de lecture européen**, afin d'harmoniser les interprétations du texte. A défaut, **un recueil des réponses écrites de la Commission européenne** pourrait être une première étape.

Le guide de lecture doit être complété également sur plusieurs points, notamment par une définition d'élevage industriel (ce point est l'objet d'interprétations divergentes sur le terrain, ce qui pose des problèmes majeurs).

► Certains contributeurs suggèrent la création d'un **guide de la certification bio** pour les opérateurs: quels OC, comment se déroule un contrôle, quelles voies de recours, qu'est-ce qu'un plan de contrôle, une grille de sanction, etc....

► **La base de données semences-biologiques.org doit encore être améliorée.** Notamment tous les contributeurs s'entendent sur la **nécessité d'une mise à jour qui s'avère primordiale** : il convient de réfléchir à des règles plus contraignantes pour les semenciers concernant ces mises à jour. Il conviendrait notamment d'obliger les distributeurs à une mise à jour régulière, de recadrer leur couverture géographique (certains disent qu'ils fournissent sur la France entière, mais avec un coût de transport et donc un coût écologique non négligeable), d'obliger tous les distributeurs à déclarer dans cette base lorsqu'ils commercialisent des semences bio, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle

Autres points d'améliorations notés par certains :

- Afficher obligatoirement le caractère CMS des semences (Stérilité Mâle Cytoplasmique)
- Faire un lien avec les données techniques sur les semences
- Supprimer la référence aux départements pour les semences potagères (les fournisseurs sont nationaux)
- S'opposer au recours systématique aux dérogations, qui freine l'émergence d'un véritable marché pour les semences biologique qui permettra une baisse de prix.

► Sans nécessairement aller jusqu'à ce type de base de données, certains soulignent la nécessité de travailler sur **la vérification de la disponibilité des intrants bio** (matières premières pour l'alimentation du bétail, effluents, ...)

6.3 Dans quelles filières, actuellement non-couvertes par la réglementation communautaire ou nationale serait-il nécessaire de développer des règles sur la production biologique ?

2 catégories de filières ont été identifiées par les contributeurs :

- les **filières textiles et cosmétiques bio** ne sont pas suffisamment cadrées sur le plan réglementaire. Dans l'attente d'un règlement européen, il est proposé que soit élaboré un premier cahier des charges français afin d'apporter des garanties au consommateur.
- **certain types d'élevage** ne sont pas couverts par la réglementation européenne. Il est proposé que des règles soient précisées au niveau national pour les élevages suivants : cervidés, pigeons, cailles et sangliers. D'autres domaines abordés mériteraient d'être revus tels que : élevage de lapins, élevage d'escargots, transformation, bien-être animal.

6.4 Y a-t-il des cas précis où la réglementation constitue un frein ou un avantage pour le développement de l'agriculture biologique ? Lesquels ?

Selon les contributeurs, la réglementation représente un frein pour les points suivants :

- la fin de la mesure transitoire (au 31 décembre 2013) permettant **l'attache des bovins** dans les bâtiments d'élevage construits avant le 24 août 2000 risque de bloquer des projets de conversion en AB ou d'inciter des exploitations à ne plus être certifiées bio. Il est proposé de d'adapter la réglementation notamment pour les exploitations en montage concernées.

- le développement de certaines filières (comme l'arboriculture) est **limité par l'absence de solutions techniques autorisées en France en AB**, alors que certains produits commerciaux ont une autorisation de mise sur le marché (AMM) dans d'autres pays européens ; ces autorisations dépendant aujourd'hui de la volonté de financement d'essais par les firmes phytopharmaceutiques.

- la réglementation spécifique bio (cahier des charges UE de l'AB) peut aussi constituer un frein puisque l'inscription des matières actives n'y évolue pas au même rythme que celle des obtentions d'AMM (exemple : certains produits naturels (kaolinite), ayant obtenu une AMM ne peuvent pas être utilisés en AB en tant que produits de lutte, puisque leur substance active ne figure pas dans la liste de l'annexe 2 du cahier des charges Européen de l'AB).

- la réglementation actuelle pour **la restauration commerciale** constitue un frein dans la mesure où il est demandé à tout restaurateur de fournir toutes les recettes et le grammage. Cette obligation représente une lourde contrainte non incitative pour les restaurateurs qui privilégient la préparation de produits frais et locaux (exemple : menu du jour avec des produits frais différents chaque jour).

- **en transformation bio** : absence de liste positive des processus de transformation autorisés.

► **Nécessité d'harmoniser les interprétations de la réglementation entre les Etats membres** de l'UE, dans le secteur végétal (ex : tolérance inégale sur les semences en spores de Carie, critères d'utilisations d'effluents non biologiques sur des terres bio) et dans le secteur animal (ex : volailles, fertilisation, bien-être animal). Il est soulevé le problème de la mise en œuvre d'abattage sans étourdissement pour des animaux bio : en France la double certification (Bio et halal) n'est ni autorisée ni interdite à ce jour, alors que certains EM ont déjà autorisé cette double certification.

Autre remarque

Certains contributeurs ont mentionné la nécessité de renforcer certains points :

- inciter au principe d'autonomie alimentaire des exploitations en renforçant les règles de lien au sol et en précisant un chargement maximal à l'exploitation.

- favoriser le développement de la filière des protéagineux bio en France en arrêtant de repousser l'obligation à une alimentation 100% bio (aujourd'hui repoussée au 1^{er} janvier 2015).
- besoin d'harmoniser l'application des textes européens et l'application du règlement par les Organismes de contrôle français.

Du système de certification et de contrôle de l'AB en Europe, dépend la confiance des consommateurs et donc le développement des filières en AB. C'est pourquoi, il est proposé de :

- renforcer la supervision des autorités compétentes dans les États membres sur les organismes de contrôle (vérifier les procédures d'évaluation des risques et leur mise en œuvre réelle) ;
- renforcer la surveillance de la Commission Européenne sur les systèmes de contrôle des Etats membres par des visites d'audit plus fréquentes;
- réfléchir à une harmonisation des barèmes de sanctions en cas d'infractions entre Etats membres et organismes de contrôle ;
- favoriser l'échange d'informations au sein des États membres, entre les États membres et la Commission, ainsi qu'entre États membres ;
- avoir un retour des activités de contrôle des organismes certificateurs auprès des professionnels.
- d'améliorer le contrôle des importations en provenance des pays tiers mais aussi des produits en provenance d'Etats Membres ;
- de renforcer les échanges d'informations entre organismes certificateurs européens ;
- de renforcer la coordination de ces contrôles avec la répression des fraudes et le service des douanes ;
- de créer une instance dédiée à cette lutte avec les services concernés, l'Agence Bio et les opérateurs, qui pourra servir à orienter les contrôles.

V – COMPLEMENTS EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU FUTUR PROGRAMME NATIONAL « AMBITION BIO 2017 »

Gouvernance

7.1 Quel type de gouvernance est souhaitable pour le pilotage et le suivi stratégique du développement de la bio (au niveau national, au niveau régional, au niveau interrégional) ?

Au niveau régional

Conjointement avec l'évolution de l'appui de la Région Rhône-Alpes au développement des filières biologiques, les acteurs du développement travaillent à **moderniser la configuration du pilotage régional de cette stratégie**.

En effet, tous les acteurs (financeurs, organisations professionnelles, acteurs du développement) s'accordent sur la nécessité de se doter d'une organisation de concertation, de définition, de pilotage et de suivi de la stratégie régionale regroupant les organisations professionnelles impliquées sur le développement des filières biologiques.

Cette configuration vise à soutenir efficacement le développement des filières bio dans la **pluralité des approches et la transparence des interventions**. Elle s'appuierait sur :

- Le **renforcement du lieu de concertation et de partage de la stratégie rassemblant les organisations professionnelles (Appui Bio)**. Cette instance plurielle devrait permettre de mieux partager la connaissance des filières et coordonner les organisations professionnelles autour d'une stratégie commune, ainsi que de s'assurer de la mise en œuvre des actions et de leur efficacité. Elle serait un lieu d'analyse prospective des marchés en croisant les approches filière, produit et territoire.
- La **création d'une commission ou conférence des financeurs**, rassemblant les services de l'Etat, le Conseil régional, les Conseils généraux et l'Agence de l'eau. Ce lieu permettrait d'assurer la cohérence des financements et le suivi des dispositifs mis en place par les différents financeurs et élaborés collectivement avec les organisations professionnelles sous forme de stratégie régionale.

Les objectifs recherchés par la mise en place d'une telle organisation portent sur l'**optimisation des fonds publics** attribués au développement de la bio, dans le **respect de la pluralité des acteurs impliqués**. Il s'agit également de permettre l'articulation de la stratégie de développement de la bio avec d'autres politiques : la politique agricole et agroalimentaire, le développement territorial, le développement économique, l'emploi...

7.2 Quels acteurs estimez-vous indispensables au tour de table ?

Les acteurs suivants ont un rôle majeur et peuvent être considérés comme indispensables :

Au sein de la **structure de définition et de pilotage de la stratégie régionale** :

- Les organisations du réseau FNAB (Groupements d'agriculteurs biologiques)
- Les Chambres consulaires : Chambre d'agriculture, Chambre de métiers et de l'artisanat et Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale
- Les organisations professionnelles représentant la transformation et la distribution (Bioconvergence en Rhône-Alpes), les coopératives, le Cluster d'entreprises engagées sur les filières biologiques (Organic's Cluster)

Dans la **commission des financeurs** de cette stratégie :

- Etat, Conseil régional, Conseils généraux, Agence de l'eau

D'autres acteurs pourraient également être **consultés** :

- Les acteurs de la recherche et expérimentation
- Les autres clusters régionaux
- Les interprofessions

- Les associations de protection de l'environnement
- Les associations de consommateurs
- Les acteurs du monde de la santé
- Les acteurs de la formation

7.3 Quelles approches pourraient être mises en place pour favoriser la transversalité dans la mise en œuvre des différents axes ?

Pour faciliter la transversalité dans la mise en œuvre des différents axes, il est proposé de :

- Multiplier les points de contact entre les filières biologiques et les filières traditionnelles, déterminer ce qui n'est pas spécifique aux filières bio pour s'appuyer sur les dispositifs existants et ne pas « recréer ce qui existe déjà ».
- Travailler avec les décideurs et acteurs des domaines en lien avec les filières bio : formation, santé, développement économique, environnement, territoires... afin de partager les objectifs et les moyens de mise en œuvre.
- Mettre en place des processus transparents et diffuser ce qui se fait dans les filières bio en direction des autres filières.
- Assurer le maillage et la cohérence par la gouvernance professionnelle entre les politiques de soutien aux filières biologiques et les plans d'action de développement de la bio dans les filières produits.

Certains contributeurs insistent sur l'importance de la cohérence territoriale pour le bon développement des filières biologiques et de la mobilisation des élus et des collectivités territoriales. D'autre part, la recherche de cohérence régionale et nationale leur apparaît tout à fait légitime mais elle ne doit pas réduire la force de développement des territoires et leur esprit d'initiative, nécessaires à la vitalité et l'adaptabilité des filières biologiques.

[Préciser tout élément qui vous semblerait utile pour la mise en œuvre du futur programme national « Ambition bio 2017 »](#)

Remarques complémentaires de la DRAAF : à l'issue de la concertation et de la conférence agriculture biologique du 7 mars dernier, on peut mettre en évidence plusieurs enjeux pour le développement de l'agriculture biologique

• **Enjeu des aides surfaciques**, et notamment sur les fonds européens au vu du passage de du Soutien à l'Agriculture Biologique (SAB) du 1^{er} au 2^{ème} pilier. La récente information indiquant que le financement de cette aide serait assuré à 100 % par les fonds européens (après transfert des crédits du 1^{er} vers le 2^{ème} pilier) me semble être effectivement la seule solution. La Région Rhône-Alpes ne pourrait, en aucun cas, assurer le cofinancement classique du FEADER.

• **Enjeu sur le développement de la consommation** : l'ensemble des contributeurs s'entendent à dire que le développement de la consommation est une des priorités car c'est elle qui permettra le développement des filières et de la production. Les campagnes de communication et d'éducation au bio doivent être assurée au niveau national de manière plus importante et pertinente, et en concertation et coordination avec les échelons régionaux.

• **Enjeu important sur la structuration des filières** : c'est un axe essentiel au développement de la filière biologique dans la région, sur lesquels tous les acteurs s'accordent. Il est important d'associer simultanément les partenaires amont et aval pour assurer le développement de l'agriculture biologique.

Un suivi national doit permettre l'adéquation entre la demande et les besoins, suivi qui doit être relayé à l'échelon régional. Afin de pouvoir assurer un pilotage efficace, il est ainsi important de disposer des données de l'observatoire national de manière réactive. Une meilleure coordination entre région et une meilleure diffusion d'information sur les filières sont également souhaitées.

• **Enjeu sur la coordination et complémentarité des aides publiques** : en Rhône-Alpes, il est

ainsi envisagé la mise en place d'une commission des financeurs. Concernant les aides de l'Etat en région, il est important que les DRAAF aient la lisibilité de l'ensemble des aides de l'Etat en région.

- Au niveau national, améliorer l'effectivité du rôle de l'AgenceBio : il conviendrait qu'un représentant des DRAAF participe à son conseil d'administration, que sa lettre de mission annuelle soit largement diffusé, que son rapport d'activité soit établi, qu'elle assure l'animation d'un réseau des DRAAF pour le développement de l'AB.

Capitalisation et diffusion des projets exemplaires

7.4 Auriez-vous des recommandations sur ce point ?

7.5 Vous pouvez rappeler ici quelques exemples d'actions publiques et/ou partenariales réussies dans votre région et susceptibles d'être transposées à d'autres régions.

En Rhône-Alpes, de nombreuses actions de sensibilisation des agriculteurs, de diffusion d'information, d'accompagnement et d'animation ont été mis en œuvre par les différents réseaux. On peut citer notamment :

- **Pôle Conversion Bio** : Créé en 2010, il vise à développer les partenariats et synergies d'action par la communication vers un public large d'agriculteurs, de capitaliser les outils et méthodes de travail, ainsi que suivre l'évolution des conversions à l'AB. Il rassemble les acteurs de l'accompagnement de la production (GAB et Chambres d'agriculture), les financeurs (DRAAF, Agence de l'eau-RMC et Conseil régional), les acteurs de la formation et les représentants des coopératives. Il a permis d'organiser le lancement du magazine Terroir Bio, diffusé dans la presse agricole généraliste et qui vise à sensibiliser tous les agriculteurs au bio, et d'organiser la quinzaine de la conversion. Un travail est également mené avec le SRFD et l'enseignement agricole. Il est envisagé également de l'étendre aux acteurs de l'aval.
- **Quinzaine de la conversion** : lancée en 2012, la Quinzaine de la Conversion Bio donne l'opportunité aux agriculteurs, aux jeunes en formation agricole et aux porteurs de projets d'installation ou de conversion en AB de venir discuter et échanger avec les femmes et les hommes qui ont fait le choix de l'agriculture biologique sur leurs fermes. Cet évènement est organisé par le réseau des GAB et les Chambres d'agriculture.
- **Réseaux de fermes de démonstration** : il s'agit d'un réseau de 34 fermes biologiques ouvertes aux agriculteurs, futurs agriculteurs, apprenants et formateurs agricoles souhaitant découvrir l'agriculture biologique. L'objectif principal du réseau est de montrer en quoi l'agriculture biologique est un mode de production durable, que ce soit au niveau économique, social ou environnemental. **Accompagnement individualisé à la conversion (diagnostics et suivis)** cofinancés par le Conseil régional et certains Conseil généraux. Ils permettent un accompagnement individualisé des agriculteurs conventionnels dans leur réflexion de conversion à l'agriculture biologique et un suivi après conversion. Le diagnostic est réalisé en binôme par un GAB et par une Chambre d'agriculture, selon les compétences de chacun.
- **Manger bio et local en entreprise**, action financée par la DRAAF et par le Conseil régional, visant à accompagner une dizaine de binômes constitués par un restaurant d'entreprise et une société de restauration concédée pour mettre en place ou augmenter régulièrement sur trois ans l'approvisionnement en produits biologiques et locaux.
- **Salon Tech&Bio** : salon professionnel, à portée nationale, qui a lieu tous les deux ans dans la Drôme. Très bon outil de démonstration et de transfert des pratiques bio vers l'agriculture conventionnelle, il est désormais décliné dans les autres régions sous forme de « rendez-vous Tech&Bio ».
- **Campagne de communication « bio et local, c'est l'idéal »** : mise en œuvre par CORABIO, elle tend à se décliner dans d'autres régions. Une uniformisation au niveau national serait intéressante (avec relai/coordination par l'AgenceBio ?) en lui donnant plus

d'ampleur et de poids.

- **Pour mémoire** : Défi « Famille à Alimentation Positive » : projet soutenu par la Région et la communauté d'Agglomération du Grand Lyon qui a l'objectif d'aider un panel de familles à consommer bio et local sans augmenter leur budget dédié à l'alimentation. Ce défi, qui pour le moment ne concerne que cinquante familles lyonnaises, est amené à être diffusé sur l'ensemble du territoire rhônalpin. L'action vient de démarrer et nous n'avons pas suffisamment de recul quand à son éventuel impact.